

Evaluation du Contrat d'objectifs et de performances 2019-2023 de l'établissement public du Parc national des Pyrénées

ANNEE 2022

Bilan adopté par délibération CA 18-2023
du conseil d'administration
réuni le mardi 27 juin 2023

A. Eléments de contexte : le Parc national des Pyrénées et ses orientations stratégiques territoriales

Le Parc national des Pyrénées est un établissement public de l'Etat à caractère administratif sous la tutelle du ministère en charge de la protection de la nature (*direction de l'eau et de la biodiversité*). Créé en 1967, il est le troisième, en date, des onze parcs nationaux français.

Il s'étire sur cent kilomètres, sur six vallées, deux départements (*Pyrénées-Atlantiques et Hautes-Pyrénées*) et deux régions (*Nouvelle Aquitaine et Occitanie*), du Gave d'Aspe à la Neste d'Aure, le long de la crête frontière qui l'unit à l'Espagne. Son territoire s'étend sur 45 707 hectares pour la zone cœur, 128 400 hectares pour l'aire d'adhésion et 206 352 hectares pour l'aire optimale d'adhésion. Côté espagnol, lui répondent le Parc national d'Ordesa et du Mont Perdu, créé en 1918, et des réserves nationales de chasse et la réserve de biosphère du rio Ara.

Le Parc national des Pyrénées a pour mission de connaître et de préserver les patrimoines naturel, culturel et paysager de son territoire. Son action s'inscrit dans une démarche de développement durable. Il met également en œuvre des politiques d'accueil, de sensibilisation et d'accessibilité à tous les publics.

Le Parc national des Pyrénées a également des missions d'appui aux politiques nationales :

- gestion de deux réserves naturelles bien que situées hors du cœur du Parc national : la réserve naturelle nationale du Néouvielle (2 313 hectares) en vallée d'Aure et la réserve naturelle nationale des vautours fauves d'Ossau (83 hectares).
- gestion des dégâts de grands prédateurs (*ours et loup plus récemment*).

Approuvée par décret le 28 décembre 2012, la charte du Parc national des Pyrénées définit un projet concerté de territoire pour une durée de quinze ans. Construite avec l'ensemble des acteurs locaux, la charte a pour objectif de protéger et valoriser les patrimoines naturel, culturel et paysager et de soutenir l'économie locale, dans une perspective de développement durable.

La charte a pour ambition de donner un cadre partagé et surtout une cohérence globale aux politiques locales de protection, d'aménagement et de développement durable. Les objectifs de la charte sont les suivants :

- protéger les patrimoines naturel, culturel et paysager,
- améliorer le cadre de vie en tenant compte des caractères culturel et paysager du territoire,
- encourager l'excellence environnementale,
- développer et valoriser une économie locale respectueuse des patrimoines,
- encourager la préservation du patrimoine naturel et le renforcement des solidarités écologiques,
- connaître, informer et éduquer pour mieux préserver.

Dans le cœur du territoire, la charte fixe des objectifs de protection, la réglementation étant fixée par le décret de création du parc. En aire d'adhésion, elle définit des orientations de protection, de mise en valeur et de développement durable.

Les communes sont les partenaires de la charte du Parc national des Pyrénées. Elles ont été associées aux différentes phases de son élaboration et ont pu donner un avis formel sur le projet de charte lors de la consultation institutionnelle. Les communes ont choisi d'adhérer ou pas à la charte du Parc national.

Au 1er janvier 2022, soixante-cinq communes ont adhéré à la charte. Le 10 novembre 2021, Monsieur le Préfet de la région Occitanie, Préfet de massif, a fixé une nouvelle liste des communes adhérant à la charte du Parc national des Pyrénées.

Le Parc national des Pyrénées a élaboré un plan d'actions opérationnel de sa charte et un plan d'actions sur la connaissance scientifique qui s'appliquent sur la même période que le présent contrat d'objectif et de performances et en permettent une déclinaison opérationnelle.

Dans le cadre de la nouvelle génération des contrats d'objectifs et de performance 2019-2023, la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de la transition écologique et solidaire fixe quatre priorités stratégiques aux établissements de parcs nationaux :

1. protéger et restaurer la biodiversité, en particulier afin que le réseau des parcs devienne un des acteurs majeurs de la mise en œuvre du plan biodiversité 2020,
2. faire de la préservation de la biodiversité un moteur du développement durable des territoires,
3. contribuer à l'émergence d'une « *citoyenneté écologique* » au sein de la société à travers la médiation et l'éducation,
4. renforcer résolument les synergies et la mutualisation dans le cadre du rattachement avec l'Agence française de la biodiversité, puis avec l'Office français de la biodiversité, mais aussi en inter-parcs, dans un objectif de rationalisation et d'optimisation des moyens budgétaires.

Ces quatre priorités seront systématiquement conduites en s'insérant dans des logiques de réseaux d'acteurs et de partenariats avec les acteurs publics (*collectivités et notamment régions, opérateurs et services de l'Etat*) et privés (*acteurs économiques, sociaux, culturels, tissus associatifs*), et les autres gestionnaires d'aires protégées.

Les parcs consolideront leur rôle intégrateur et d'ensemblier afin de porter un projet de territoire cohérent et co-construit, déclinant les différentes politiques nationales.

Enfin, les parcs nationaux constituent des lieux pour inventer et tester de nouveaux modèles et partenariats, pour valoriser le bien commun que constitue leur patrimoine naturel et culturel, ce qui pourra donner lieu ensuite à essaimage, diffusion ou généralisation. Ils poursuivront ces démarches d'innovation et d'expérimentation.

Pour le Parc national des Pyrénées, trois priorités spécifiques ont également été retenues dans le contrat d'objectifs et de performances pour la période 2019-2023 :

1. adapter l'activité et l'organisation de l'établissement à la baisse des moyens,
2. contribuer à la dynamique territoriale au travers de la mise en œuvre du plan d'actions de la charte et du plan d'actions sur la connaissance scientifique,
3. favoriser l'ancrage du Parc national dans le massif pyrénéen par un renforcement du travail en réseau à cette échelle et une optimisation de la coopération transfrontalière.

B. Le contrat d'objectif de l'établissement : évaluation par domaine d'activité pour l'année 2022

En cohérence avec le projet de territoire porté par la charte, le contrat d'objectifs et de performances 2019 - 2023 a été signé entre le Parc national des Pyrénées et le ministère en charge de la protection de la nature. A partir d'un diagnostic partagé, il définit des objectifs majeurs à atteindre et des indicateurs qui permettent d'apprécier la réalisation de chacun des objectifs.

Il s'agit, ici, de préciser l'évaluation des réalisations par grands domaines d'activité du contrat, pour l'année 2022.



1 - Produire et diffuser les connaissances sur le patrimoine des territoires classés en parc national

Activité	Actions, activités programmées dans le cadre du COP 2019-2023	Evaluation 2022
<p>1-1. Acquisition de connaissances</p>	<p>Les priorités d'acquisition de connaissances seront axées sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ La poursuite du suivi de la flore et de la faune à enjeux ou à forte interaction avec les activités humaines ; le travail de rationalisation et de hiérarchisation des programmes de suivi nécessite d'être poursuivi, en distinguant les espèces à fort enjeux de conservation nationaux, les espèces à enjeux de conservation et en forte interaction avec les activités, les espèces indicatrices du changement climatique, et les autres espèces. En lien avec la baisse des effectifs, il est vraisemblable que certains suivis soient rationalisés ou abandonnés. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ En 2022, les suivis faunistiques ont concerné : <ul style="list-style-type: none"> - des espèces à fort enjeu de conservation en lien avec les politiques nationales de conservation (<i>plans nationaux d'actions, stratégie nationale</i>) dans un objectif d'évaluer l'état de conservation des espèces et de suivre les dynamiques de populations : le Bouquetin ibérique, le Grand-tétras, le Gypaète barbu, le Vautour percnoptère, le Vautour fauve, le Milan royal, les chiroptères, le Desman des Pyrénées , le Lézard de Bonnal, le loup et l'Ours brun, - des espèces à fort enjeu de conservation en interaction avec les activités, dans un but de conciliation des usages : le Grand – tétras (<i>notamment dans le cadre du groupe technique des Pyrénées-Atlantiques, avec la mise en œuvre de mesures de gestion de l'habitat, et plus particulièrement le démarrage du projet d'amélioration de l'habitat sur le secteur de Lazaque</i>), l'Ours brun, le Loup, les grands rapaces (<i>pour lesquels une vigilance particulière vis-à-vis des perturbations liées aux travaux et aux survols est maintenue</i>), - des espèces à forte dimension sociale dans un bon état de conservation, dans un objectif de gestion adaptative de l'espèce : l'Isard dont le suivi par indice d'abondance terrestre – IPS - permet de suivre les tendances de populations afin d'adapter les prélèvements autorisés à la chasse. Les effectifs actuels de l'Isard ne suscitent pas d'inquiétude particulière, mais le Parc garde une responsabilité forte pour cette sous-espèce endémique des Pyrénées, et pour laquelle l'affectif local est particulièrement fort. L'enjeu sanitaire lié au pastoralisme est également prégnant.

1 – Produire et diffuser les connaissances sur le patrimoine des territoires classés en parc national

Activités	Description	Evaluation 2022
<p>1-1.</p> <p>Acquisition de connaissances</p>	<p>► L'amélioration de la connaissance des espèces à enjeux en zone cœur (<i>action 24 du plan d'actions de la charte</i>).</p> <p>Une stratégie d'acquisition de connaissance en termes de priorité de prospection sur le territoire sera mise en œuvre sur la période 2019 - 2023.</p>	<p>Les efforts de suivi doivent donc être maintenus en les mutualisant avec les fédérations départementales des chasseur. A ce titre, un projet de convention a été travaillé en 2022.</p> <p>Autre cas, celui du Sanglier qui, dans certains secteurs identifiés du parc, cause des dommages conséquents sur les prairies d'estives et sur les zones d'élevage de jeunes galliformes. Cela suscite de vives tensions avec les gestionnaires locaux et nécessite des interventions ponctuelles de régulation,</p> <ul style="list-style-type: none"> - des espèces indicatrices du changement climatique : le Lézard de Bonnal, avec la mise en place d'un suivi de long terme en 2021 et 2022. <p>► En 2020, l'établissement a procédé à une refonte du programme flore. Les objectifs et principes de cette refonte ont été les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - considérer différemment les deux zones (<i>aire d'adhésion et zone cœur</i>) qui constituent le territoire du Parc national des Pyrénées, - initier des inventaires et des suivis sur des espèces cibles sélectionnées selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> • niveau de protection et degré de vulnérabilité des espèces, • type de menaces et enjeux de conservation en vue d'actions conservatoires, • lien avec d'autres actions prioritaires du parc (<i>vieilles forêts, lacs...</i>), • facilité d'identification des taxons. <p>En aire d'adhésion l'acquisition des connaissances floristiques se fait par l'intermédiaire des Atlas de la biodiversité communale. En zone cœur, cette connaissance est basée sur l'actualisation et la recherche systématique de stations historiques de taxons menacés (<i>au sens des critères de l'Union internationale de conservation de la nature</i>). Cette liste évolutive comprend à ce jour un total de neuf taxons. En 2019, avant le lancement du programme, le Parc national avait connaissance de cent quatre-vingt stations concernant ces espèces, fin 2022, ce chiffre est porté à trois cent cinquante.</p>

1 – Produire et diffuser les connaissances sur le patrimoine des territoires classés en parc national

Activités	Description	Evaluation 2022
<p>1-1.</p> <p>Acquisition de connaissances</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ La connaissance spécifique et la caractérisation des impacts des activités humaines sur les populations de Calotriton des Pyrénées et plus largement sur les amphibiens (<i>action 23 du plan d'actions de la charte</i>). ▶ La caractérisation des réseaux écologiques du territoire. L'action 21 du plan d'actions de la charte prévoit ainsi de cartographier, caractériser et valoriser les forêts à haute valeur écologique, afin d'intégrer au mieux ces enjeux dans la planification forestière. 	<p>La réflexion sur le redimensionnement et la rationalisation des suivis est menée en continu afin d'améliorer la qualité des données collectées, d'adapter les exigences aux moyens disponibles et de dégager des marges de manœuvre pour engager de nouveaux suivis dans un contexte partenarial et en relation avec l'évolution des enjeux locaux et nationaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Le plan d'actions de la stratégie scientifique a priorisé l'amélioration de la connaissance en zone cœur sur les amphibiens, les insectes et la flore. <p>Les inventaires d'amélioration de la connaissance en zone cœur ont été menés à ce titre sur les espèces à fort enjeux de conservation suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la connaissance sur la présence du Calotriton sur les bassins versant à enjeu (<i>empoissonnement, exploitation forestière</i>) s'est poursuivie en 2022 (<i>Moundelhs, Bat Barrada, Péterneille, Port du Marcadau, Arrouy</i>). Ces éléments de connaissance permettent d'alimenter les réflexions avec les pêcheurs et les forestiers pour une meilleure prise en compte de l'espèce dans leurs activités, - un suivi amphibien, mis en place depuis 2017, s'est également poursuivi sur le lac d'Arlet (<i>reproduction de la Grenouille rousse et du Crapaud commun</i>).

Activités	Description	Evaluation 2022
<p>1-1.</p> <p><i>Acquisition de connaissances</i></p>	<p>► Le suivi des milieux et des espèces sensibles aux changements globaux (<i>action 25 du plan d'actions de la charte</i>).</p> <p>L'action du Parc national des Pyrénées nécessite d'être développée et valorisée sur cette thématique émergente :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ sur le volet écosystémique : dans le cadre du suivi de l'impact des changements globaux, un réseau sentinelle sera mis en place sur les milieux prioritaires. Le réseau des lacs (<i>suivi physico-chimique et écosystémique</i>) sera conforté ainsi que le suivi des glaciers ; la faisabilité des réseaux sentinelles en milieu ouvert et forestier nécessitera d'être précisée ; ▪ sur le volet spécifique par identification des espèces indicatrices du changement climatique. 	<p>► En 2022, les suivis réalisés en lien avec les changements globaux sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - suivis écosystémiques : glaciers, combes à neige, lacs d'altitude (<i>démarche inter-parcs nationaux</i>). Le suivi des glaciers, initié en 2000, permet de montrer que ces derniers poursuivent leur diminution en longueur et en volume. - suivis spécifiques : STOC capture - <i>Suivi temporel des populations d'Oiseaux Communs nicheurs</i> et STOM - <i>Suivi temporel des Oiseaux de Montagne</i>. La contribution à ces dispositifs de suivis nationaux permet de suivre l'évolution de la biodiversité dite « ordinaire » à travers le suivi des oiseaux de montagne dont les communautés et tendances démographiques sont directement impactées par les changements globaux. Un bilan décennal a été réalisé en 2021 pour les sites suivis par le Parc national des Pyrénées dans le cadre du STOC capture afin de comparer les résultats locaux aux tendances nationales, - un suivi de long terme a également été engagé sur le Lézard de Bonnal, qui, compte-tenu de son écologie, constitue un excellent indicateur pour rendre compte de l'impact du réchauffement climatique sur la biodiversité. En effet, les prévisions du GIEC (+ 6°C à + 7°C) entraînerait la quasi-disparition de l'étage alpin pyrénéen d'ici un siècle environ conduisant en théorie cette espèce, à la capacité de dispersion limitée, à l'extinction. Dans ce cadre, le Parc national des Pyrénées a mis en place un suivi de long terme de cette espèce sur son territoire associant l'ensemble des chargés de mission Natura 2000 et de la réserve naturelle régionale d'Aulon. Ce sont quarante-deux observateurs (<i>agents parc et partenaires</i>) qui ont été formés par l'association OBIOS, prestataire, à la reconnaissance de l'espèce dans une logique de travail en réseau. Sur deux ans, ce sont cent vingt-trois placettes réparties le long d'un gradient altitudinal qui ont été mises en place sur onze sites. Ces placettes seront désormais suivies sur le long terme tous les quatre ans. Cette étude a bénéficié d'un co-financement de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Occitanie, de Natura 2000 et du Parc national des Pyrénées sur fonds propres.

Activités	Description	Evaluation 2022
<p>1-1.</p> <p>Acquisition de connaissances</p>	<p>► La connaissance de la biodiversité générale, notamment les espèces communes qui jouent un rôle fonctionnel fondamental dans les écosystèmes. A ce titre, le programme Atlas de biodiversité des communes (ABC) sera poursuivi en collaboration étroite avec les partenaires scientifiques et naturalistes du territoire de manière à mieux connaître l'état de cette biodiversité (<i>action 26 du plan d'actions de la charte</i>). Les enjeux prioritaires du Parc national des Pyrénées sur ce programme seront de favoriser l'appropriation et la prise en compte des enjeux par les élus et les habitants et d'accentuer la prise en compte de la connaissance des enjeux de biodiversité des communes dans les documents de planification et de gestion.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - au-delà des suivis spécifiques, les protocoles de suivi de long terme flore, forêt et sol ont été mis en place dans le cadre du programme ORCHAMP, porté par le laboratoire d'écologie alpine (LECA) de Grenoble. Ce programme a pour objectif de suivre l'évolution de la biodiversité et des écosystèmes en lien avec le changement climatique et les changements d'usage : après la mise en place du premier transect pyrénéen en vallée de Cauterets en 2021, un second transect a été mis en place dans le Parc national des Pyrénées en vallée d'Aspe en 2022. L'ensemble des protocoles socle (<i>flore, forêt, sol, faune du sol, température</i>) a été mis en œuvre. <p>► En 2020, le programme des Atlas de la biodiversité communale a été profondément remanié de manière à répondre aux attentes et évolutions du territoire. Le volet naturaliste du programme se déroule désormais sur deux ans (<i>trois initialement</i>) de manière à pouvoir répondre plus rapidement aux sollicitations des communes. Le Parc national privilégie par ailleurs le déploiement d'Atlas de la biodiversité intercommunaux (<i>regroupement de trois à cinq communes en fonction des cas</i>). Le pilotage local du projet est assuré par un comité de suivi qui met autour de la table les différents acteurs locaux. Le volet sensibilisation et communication a été sensiblement renforcé. De nombreuses animations sont prévues auprès de divers publics cibles et des outils de sensibilisation sont produits. L'objectif général est de susciter l'émerveillement et l'envie d'agir en faveur de la biodiversité.</p> <p>En 2021 la nouvelle formule du programme a été initiée avec un regroupement de six communes en vallée d'Aure (<i>Aulon, Vielle-Aure, Saint-Lary-Soulan, Cadeilhan-Trachère, Vignec et Guchan</i>). Conformément à ses engagements, le Parc national des Pyrénées, avec l'appui de ses partenaires, a conduit de nombreux inventaires de la biodiversité et réalisé plusieurs animations à destination du grand public et des scolaires. Fin 2022, les inventaires sont clos. L'année 2023 portera sur l'analyse des informations collectées et l'identification des atouts et faiblesses des territoires concernés vis-à-vis de la biodiversité.</p>

1 – Produire et diffuser les connaissances sur le patrimoine des territoires classés en parc national

Activités	Description	Evaluation 2022
<p>1-1.</p> <p>Acquisition de connaissances</p>	<p>► La veille sanitaire de la faune sauvage.</p>	<p>En complément, le Parc national a restitué trois livrets des Atlas de la biodiversité communale aux communes en attente. La remise de ces livrets prend des formes variées (<i>remise en salle, animations sur le terrain...</i>) et s'échelonne sur les années 2022 et 2023.</p> <p>En parallèle, le Parc national a initié la création d'un réseau des communes inscrites dans un Atlas de la biodiversité communale. Toutes les communes concernées par un Atlas ont vocation à intégrer le réseau dont l'ambition est de favoriser le partage d'expériences et la mise en place d'actions concrètes en faveur de la biodiversité. Le réseau permet entre autre la promotion du label « <i>territoire engagé pour la nature</i> ». En 2021, une première réunion du réseau a permis de réunir dix-neuf élus provenant de quinze communes différentes. Un compte rendu de la journée a été rédigé et diffusé à l'ensemble des collectivités concernées.</p> <p>En 2022, une nouvelle session a été organisée sous la forme d'un voyage d'étude sur le territoire du Parc national des Cévennes. Elus et techniciens des communes engagées dans un Atlas de la biodiversité communale ont pu échanger sur différents thèmes et se projeter dans la mise en œuvre d'actions à court et moyen termes.</p> <p>► La convention liant le Parc national des Pyrénées et le laboratoire des Pyrénées et des Landes a été mise en œuvre. Suite à la découverte et récolte de cadavres sur le territoire du Parc national des Pyrénées par les agents de terrain, soixante-sept autopsies ont pu être réalisées en 2022 : vingt-deux oiseaux, huit ongulés, trente-sept petits mammifères. Vingt-six analyses histologiques ont également été pratiquées pour affiner le diagnostic dans le cadre de crédits du « <i>plan de relance</i> ».</p>

1 – Produire et diffuser les connaissances sur le patrimoine des territoires classés en parc national

Activités	Description	Evaluation 2022
<p>1-1.</p> <p>Acquisition de Connaissances</p>		<p>Les faits marquants à retenir sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - recrudescence de la pestivirose en vallée de Luz Saint-Sauveur - Gavarnie sur la population d'isard, occasionnant des mortalités, - intoxication de plusieurs vautours au pentobarbital à Bedous suite au dépôt d'animaux préalablement euthanasiés sur un charnier illégal. Cet épisode a donné lieu à un procès-verbal « contre X » de la part des services du Parc national et le maire a pris un arrêté interdisant le dépôt de carcasses dans le ravin, - mortalité d'un jeune Vautour percnoptère au nid en Aspe suite à une intoxication au carbofuran, insecticide pourtant interdit en France depuis 2008, - la grippe aviaire (<i>souche H5N1</i>) a été détectée sur de nombreuses espèces de faune sauvage en France. Après le signalement des premiers cas de vautours positifs dans les Cévennes et au Pays Basque, un protocole de collecte a été mis en place sur le Parc national avec un volet biosécurité renforcé. Sur les cadavres collectés (<i>majoritairement trop vieux, trop secs</i>) la maladie n'a pas été mise en évidence sur le territoire du Parc national des Pyrénées. Toutefois, le taux de reproduction anormalement bas dans la réserve naturelle nationale d'Ossau plaide en faveur d'un passage de la maladie conformément à ce qui a été observé sur les autres colonies touchées ailleurs en France. Pour mieux appréhender le phénomène, le Parc national des Pyrénées a participé à une opération de capture menée au Pays Basque par l'association SAIK en collaboration avec l'Ecole nationale vétérinaire de Toulouse. Les analyses sérologiques pratiquées ont révélé que dix-sept oiseaux sur les trente-six analysés étaient positifs au virus H5N1 illustrant une contamination massive de la population de vautours assez précoce en saison. <p>Concernant la veille active du Bouquetin ibérique, trois premières captures de mâles ont été réalisées en Val d'Azun en 2022. Les analyses sérologiques se sont révélées négatives sur les maladies ciblées conformément à la stratégie du suivi sanitaire du bouquetin, établie en 2021.</p>

1 – Produire et diffuser les connaissances sur le patrimoine des territoires classés en parc national

Activités	Description	Evaluation 2022
<p>1-1.</p> <p>Acquisition de Connaissances</p>	<ul style="list-style-type: none">► Pour le paysage, la priorité sera donnée au suivi des paysages remarquables et leur évolution, pour mieux les préserver et/ou les restaurer (<i>action 1 du plan d'actions de la charte</i>). A ce titre l'inventaire des points noirs paysagers sera actualisé au fil de l'eau, des diagnostics sur des sites pilotes (<i>plan paysages</i>) ou dans le cadre de la démarche ABC seront menés ou accompagnés.	<p>Enfin, une étude éco-épidémiologique a été réalisée par le Docteur Corinne NOVELLA dans le cadre d'un diplôme inter-écoles « <i>santé de la faune sauvage</i> » visant à mieux appréhender les causes de la faible reproduction / survie des cabris de bouquetins sur la population réintroduite en vallée de Luz Saint Sauveur - Gavarnie. Trois pistes potentiellement imbriquées et interdépendantes ont été retenues : la valeur intrinsèque de certaines femelles, la faible diversité génétique des animaux réintroduits, la recrudescence de cas de pestivirose sur l'isard pouvant également toucher le bouquetin.</p> <ul style="list-style-type: none">► L'inventaire des points noirs paysagers en zone cœur est actualisé annuellement par les agents de terrain. Pour chaque élément, une photographie, une localisation, un type, une activité liée, une description et des propositions d'actions ont été fournis. L'inventaire a été mis en ligne sur l'Intranet du Parc national des Pyrénées et est accessible via l'outil cartographique de localisation des zones à enjeux. <p>Des opérations de traitement de vestiges ont été menées grâce au financement du plan France Relance : enlèvement d'anciennes clôtures en vallée de la Géla, enlèvement de vestiges sur le site du Badet, déconstruction et enlèvement d'une ancienne cabane et de vestiges d'un massif bétonné en lien avec l'hydroélectricité.</p> <p>Une analyse des évolutions paysagères à l'échelle de la commune sur les cinquante dernières années a été réalisée en 2022 sur les communes de Louvie-Soubiron, Guchen et Saligos dans le cadre du travail sur les Atlas de la biodiversité communale.</p> <p>Des analyses plus précises des évolutions paysagères ont été réalisées sur des sites choisis sur la commune de Betpouey. Ces analyses, mêlant cartographie et reconstructions de photographies anciennes ont fait l'objet d'une publication spécifique pour la commune de Betpouey. Les documents qui ont été recueillis ou produits (<i>photographies anciennes, photographies actuelles, analyses</i>) pourront servir de référence pour le suivi dans le temps de l'évolution des paysages et participent à la mise en place d'un réseau de sites témoins sur ce thème.</p>

1 – Produire et diffuser les connaissances sur le patrimoine des territoires classés en parc national

Activités	Description	Evaluation 2022
<p>1-1.</p> <p>Acquisition de connaissances</p>	<p>► Enfin, ce qui concerne la culture, l'action 4 du plan d'actions de la charte prévoit de poursuivre et valoriser l'acquisition de données sur l'histoire de l'occupation humaine du territoire : mise en place d'une méthodologie pour la collecte des informations et leur conservation de manière pérenne, alimentation des bases nationales d'inventaire des patrimoines matériels et immatériels...</p>	<p>Le Parc national des Pyrénées a rédigé un cahier des charges, commun avec la communauté des communes « <i>Pyrénées – vallées des gaves</i> », pour la réalisation d'un plan de paysage à l'échelle intercommunale et une déclinaison de ce plan à l'échelle du site « <i>Pyrénées – Mont Perdu</i> » inscrit au patrimoine mondial de l'humanité - UNESCO. Le Parc national des Pyrénées en est maître d'ouvrage. Les travaux entrepris ont permis de réaliser un diagnostic dynamique, d'identifier des tendances et enjeux et de déterminer des objectifs de qualité paysagère. Ce travail a été relu et validé en 2021 par les équipes du Parc national. Le document a été diffusé et partagé sur le territoire en 2022.</p> <p>► Cette phase d'inventaire est conçue, s'agissant de patrimoine culturel, de façon partenariale en favorisant l'échange de données plutôt que la constitution d'un corpus de données propres à l'établissement et gérées par lui. Le service régional de l'archéologie de la région Nouvelle Aquitaine est le principal partenaire scientifique de cette opération.</p> <p>En 2022, la collecte d'information sur l'archéologie pastorale s'est poursuivie, en particulier dans les secteurs béarnais d'Aspe et d'Ossau - Pyrénées-Atlantiques. L'intégration des données issues des observations des gardes a continué. Le nombre de sites inventoriés est en nette augmentation en 2022 avec cent vingt- quatre nouvelles données enregistrées pour un total de trois cent quatre vingt-dix neuf entrées à ce jour depuis 2008. L'extension de la démarche à la vallée d'Ossau, prévue pour 2022, n'a pas été menée à bien. Les données ont fait l'objet d'une mission d'expertise par les deux services régionaux d'architecture. Cette réunion a permis d'entériner la pertinence de l'outil de saisie mis en place. Il doit maintenant être étendu au secteur d'Ossau avec une formation assurée par le secteur d'Aspe.</p>

1 – Produire et diffuser les connaissances sur le patrimoine des territoires classés en parc national

Activités	Description	Evaluation 2022
<p style="text-align: center;">1-2. <i>Administration et gestion de données</i></p>	<p>► Les priorités en termes d'administration et de diffusion des connaissances sont intrinsèquement liées, pour la période 2019 - 2023, aux objectifs de la convention de rattachement à l'Office français de la biodiversité :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ participer à la convergence des outils : cette dynamique de convergence des outils de saisie et de diffusion se traduit actuellement par la refonte d'un outil contact faune / flore (GEONATURE II) qui remplacerait les outils utilisés. Le projet est piloté par le Parc national des Ecrins, pour le compte du réseau des parcs nationaux et de l'Office français de la biodiversité. Pour le Parc national, l'enjeu sera de déployer en interne ce nouvel outil de contact faune / flore et d'en assurer la formation en interne,▪ tester un hébergement et une maintenance mutualisés des différentes applications sous l'égide de l'Office français de la biodiversité,▪ enfin, l'établissement poursuivra le développement de son système d'information géographique dans un objectif de meilleure diffusion des données, tant en interne qu'auprès des partenaires de l'établissement et dans le respect de la loi pour une République numérique sur la diffusion des données publiques (<i>notion d'open data</i>).	<p>► Le projet de mutualisation de l'application GEONATURE version II, développée par une communauté de structures, a abouti lors du premier semestre 2022 à la mise à jour de l'application embarquant notamment l'outil « <i>monitoring</i> » de création de formulaire dédié aux protocoles de suivi. Le déploiement de l'application mobile de GEONATURE « <i>OccTax-Mobile</i> » a été réalisé auprès de tous les agents. Cette application permet la saisie d'informations de contacts d'espèces directement depuis le terrain.</p> <p>Des besoins d'évolutions fonctionnelles de GEONATURE et d'OccTax-Mobile ont été identifiés et priorisés en concertation avec les autres parcs nationaux. Le Parc national des Pyrénées a contribué aux développements de l'application OccTax-Mobile.</p> <p>Les données structurées dans le système d'information géographique du Parc national des Pyrénées sont fournies, à la demande, dans le cadre des porter à connaissance. Le catalogue des données géographiques du Parc national des Pyrénées est mis à jour en continu et les données non sensibles sont directement téléchargeables via le web (<i>instances de géo source mises à disposition par l'Office français de la biodiversité</i>).</p>

1 – Produire et diffuser les connaissances sur le patrimoine des territoires classés en parc national

Activités	Description	Evaluation 2022
<p>1-2.</p> <p><i>Administration et gestion des données</i></p>		<p>Pour permettre la diffusion interne des données, le développement en régie d'une application web a été engagé. En 2022, des évolutions ont été apportées afin de permettre aux utilisateurs d'importer et d'afficher des couches de données externes dans différents formats, de pouvoir créer des couches de dessin temporaires ainsi que de personnaliser le style d'affichage des données.</p> <p>Des discussions ont été engagées, à l'initiative du Parc national des Pyrénées, avec les représentants du système d'inventaire du patrimoine national et des systèmes régionaux (<i>Nouvelle-Aquitaine et Occitanie</i>) afin de définir collectivement la procédure de remontée des données de l'établissement au système. Il a été convenu que le Parc national des Pyrénées continuerait à faire remonter ses données au système d'inventaire national en attendant que les procédures d'échange entre le niveau national et régional soient mieux définies.</p> <p>En 2022, l'ensemble des données restructurées dans GEONATURE ont été partagées avec le Muséum National d'Histoire Naturelle et ont remplacé les données transmises précédemment. Une première version de la procédure d'exportation a été mise en place avec pour objectif de s'inscrire dans une transmission régulière semi-automatisée.</p> <p>Les données saisies dans l'application « <i>rapaces</i> », développée par le Parc national des Pyrénées, et aujourd'hui déployée au niveau national par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nouvelle-Aquitaine, sont disponibles en temps réel et les zones à enjeux sont mises à disposition des acteurs sur le territoire.</p> <p>Les données produites dans le cadre des comptages « <i>Indices ponctuels d'abondance – IPA</i> » et « <i>Indices ponctuels pédestres – IPS</i> » Isards sont saisies dans l'outil mis en place par le Parc national des Pyrénées.</p>

1 – Produire et diffuser les connaissances sur le patrimoine des territoires classés en parc national

Activités	Description	Evaluation 2022
<p>1-3.</p> <p><i>Contribution à des programmes de recherche</i></p>	<p>► L'établissement public cherchera à favoriser l'accueil et l'utilisation du territoire du Parc national des Pyrénées par la recherche. Il s'emploiera à soutenir ou accueillir des travaux sur des thèmes qui contribueront aux objectifs de la charte et de la stratégie scientifique ou sur des priorités identifiées par le conseil scientifique de Parcs nationaux de France ou au niveau national. Cette recherche sera également susceptible de se rattacher à des grands programmes nationaux notamment sur la biodiversité et le changement climatique.</p>	<p>► Le Parc national, support de recherches :</p> <p>Vingt-neuf autorisations de recherche /prélèvement ont été accordées en 2022. Des renseignements ont été demandés systématiquement sur les objectifs et les méthodes de recherche. Il est également demandé aux pétitionnaires de saisir les résultats des inventaires dans la base de donnée du Parc national des Pyrénées et de transmettre les rapports rédigés.</p> <p>Six conventions de partenariat avec des organismes de recherche ou des partenaires ont été signées en 2022 (<i>suivi des glaciers, veille sanitaire, suivi du Lézard de Bonnal</i>). Le Parc national a par ailleurs initié ou soutenu activement plusieurs actions de recherche en 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none">- fort de l'expérience acquise sur l'équipement satellitaire des vautours, le Parc national des Pyrénées a été sollicité par l'association SAIK pour une aide à la capture et à l'équipement des Vautours fauves. Ce programme piloté par le centre d'écologie fonctionnelle et évolutive - CNRS de Montpellier alimente le plan national d'actions Vautours fauve et activités d'élevage (2017 - 2026) pour mieux comprendre leur déplacement et leur stratégie de recherche alimentaire en lien avec le développement des placettes d'équarrissage au Pays Basque. Ce sont vingt et un vautours qui ont été capturés et équipés de GPS en 2022,- la poursuite de l'animation du groupement d'intérêt scientifique, créé en 2021, sur les lacs pyrénéens avec comme partenaires : le conservatoire des espaces naturels Occitanie, le conservatoire botanique national Pyrénées – Midi-Pyrénées, le laboratoire CNRS GEODE, FORESPIR et le Parc national des Pyrénées pour poursuivre la dynamique engagée sur la connaissance et le suivi de long terme des lacs d'altitude sur les Pyrénées en lien avec le réseau alpin des lacs sentinelles,

1 – Produire et diffuser les connaissances sur le patrimoine des territoires classés en parc national

Activités	Description	Evaluation 2022
<p data-bbox="409 217 479 240">1-3.</p> <p data-bbox="309 284 584 384"><i>Contribution à des programmes de recherche</i></p>		<ul data-bbox="1211 268 2027 584" style="list-style-type: none">- la convention de collaboration scientifique se poursuit avec le laboratoire TRACES de Toulouse en vue de préciser le cadre des opérations de fouille archéologiques (<i>milieu et peuplement en Languedoc occidental du Néolithique à l'âge du Bronze - préhistoire ancienne en vallée d'Ossau</i>) et autres travaux scientifiques dans la grotte d'Espalungue (<i>commune d'Arudy – Pyrénées-Atlantiques</i>) qui héberge une colonie de chauves-souris d'exception très sensible au dérangement. Cette convention précise les conditions d'accès des chercheurs à la grotte avec un accompagnement de la collectivité par le Parc national permettant une conciliation des enjeux.

1 – Produire et diffuser les connaissances sur le patrimoine des territoires classés en parc national

Indicateurs

Indicateurs 1 - 1	Cible 2021	Résultats 2021	Cible 2022	Résultats 2022
1-1 : nombre d'espèces des plans nationaux d'action suivies / nombre d'espèces suivies (faune et flore)	Baisse en lien avec baisse des effectifs	12/26	Même niveau d'engagement que 2021	12/21
1-2 : nombre de données transférées annuellement au système d'information sur la nature et les paysages	Baisse en lien avec baisse des effectifs	0	10 000 nouvelles données	7 578 nouvelles données
1-3 : nombre de partenariats actifs (autorisation de recherche + conventions) qui s'inscrivent dans une démarche de mise en réseau	Baisse en lien avec baisse des effectifs	26 autorisations 7 partenariats recherche	Même niveau d'engagement que 2021	29 autorisations 6 partenariats recherche

Explication / indicateurs 1-1 :

Espèces suivies (en gras, PNA) : Isard, Sanglier, **Bouquetin**, **Ours**, **Loup**, **Chiroptères**, **Desman**, Calotriton, Grenouille, Lézard de Bonnal, **Gypaète**, **Percnoptère**, **Vautour fauve**, **Milan**, Nyctale, **Grand Tétrás**, Lagopède, Perdrix, Vesce argentée, Adonis Pyr, **Aster** (CBNP-MP).

Baisse par rapport à 2021 car avait été compté : **Loutre**, Pic à dos blanc, Subulaire, Androsace, Carex de Buxbaum et lycopode. Pas compté **Loup**.

2 – Protéger et restaurer un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel

Activité	Actions, activités programmées dans le cadre du COP 2019-2023	Evaluation 2022
<p style="text-align: center;">2-1.</p> <p style="text-align: center;"><i>Surveillance du territoire et des usages</i></p>	<p>Les priorités pour la surveillance du territoire et des usages seront axées sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ L'élaboration d'une stratégie territorialisée de contrôle : conformément à la stratégie police du réseau des parcs nationaux, un programme de contrôle sera élaboré, intégrant des entrées en termes d'enjeux territoriaux et en termes de thématiques de contrôle. Ce programme sera fondé sur l'analyse du risque d'impact des activités sur le milieu. ▶ L'amélioration et l'harmonisation des dispositifs de suivi « <i>police</i> » (<i>police administrative et surveillance du territoire</i>), sous forme d'indicateurs partagés. Le programme de contrôle devra également valoriser les actions de prévention des infractions menées dans le cadre des activités de police, et non seulement les actions de répression. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ La réflexion a été initiée dans tous les secteurs sous l'égide des unités territoriales. Elle a permis de définir, par territoire, les thématiques de contrôles prioritaires par période et par sous-secteurs géographiques. Elle a été mise en cohérence avec les feuilles de route. <p>Par ailleurs, le Parc national des Pyrénées contribue aux plans de contrôle établis à l'échelle des deux départements.</p> <p>Le protocole de coopération avec le parquet des Pyrénées-Atlantiques est arrivé à son terme au 31 décembre 2021, a été révisé en 2022 et signé par toutes les parties.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ La coordination interne des polices est assurée par la direction de l'établissement. Le groupe thématique police s'est réuni deux fois en 2022. <p>Le logigramme décrivant le processus d'instruction, de délivrance et de contrôle des autorisations administratives a été réactualisé et le rôle de chaque agent intégré au processus d'instruction a été revu.</p> <p>Les indicateurs officiels relatifs à la police de l'environnement ainsi que les indicateurs liés à la prévention des infractions sont renseignés par tous les agents assermentés/commissionnés du Parc national (<i>sous le logiciel de rapportage OSCEAN</i>).</p>

2 – Protéger et restaurer un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel

Activités	Description	Evaluation 2022
<p data-bbox="255 217 636 336">2-1. Surveillance du territoire et des usages</p>	<p data-bbox="696 523 1126 999">► La professionnalisation des agents en police administrative. La mise en œuvre de la police administrative fera l'objet d'une politique qualité (<i>construction d'un logigramme décrivant le processus d'instruction, de délivrance et de contrôle des autorisations administratives</i>). Sur certains types de travaux, des recueils de prescriptions-types seront mis en œuvre, notamment via l'outil d'aide à la rédaction des avis et décisions administratives, intitulé PatBiodiv, porté par l'Office français de la biodiversité.</p>	<p data-bbox="1189 268 2022 488">Le nouveau dispositif de suivi comprenant des points de contrôle de surveillance et des points de contrôle individuels est en place et fait l'objet d'un rapportage depuis 2021. L'usage des procès-verbaux simplifiés a été généralisé en 2022 à l'ensemble des secteurs du Parc national et étendu à l'infraction de vol de drones en zone cœur de Parc, pour des individus « non professionnels ». Il permet de valoriser les actions de prévention et de faire un « <i>rappel à la loi</i> » non suivi d'amendes (<i>en raison de leur plus faible gravité</i>).</p> <p data-bbox="1160 523 2022 839">► Un travail d'harmonisation des pratiques de terrain, des procédures d'instruction et de saisie des données de police administrative et judiciaire a démarré fin 2021 et a été poursuivi en 2022. Quatre ateliers de travail se sont réunis à cet effet. L'ensemble des outils de cadrage de l'activité de police de l'environnement utilisés par les inspecteurs de l'environnement ont fait l'objet d'une mise à jour et ont été transmis à la communauté de travail pour mise en œuvre avant l'été 2022. Ce travail était nécessaire pour répondre aux évolutions de fréquentation des espaces protégés constatées comme suite à la pandémie et à l'évolution de la réglementation et au renouvellement des équipes d'inspecteurs de l'environnement dans les secteurs.</p> <p data-bbox="1189 879 2022 999">Trois journées de remise à niveau police judiciaire ont été organisées. Elles ont rassemblé treize agents de terrain et du siège. Ces journées seront complétées, en 2023, d'une formation complémentaire sur la mise en œuvre de la police administrative.</p> <p data-bbox="1189 1038 2022 1126">Concernant la police administrative, trois cent quarante-sept demandes d'autorisation de travaux / activités ont été traitées en 2022, pour vingt-deux refus.</p>

2 – Protéger et restaurer un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel

Activités	Description	Evaluation 2022
<p data-bbox="255 217 636 336">2-1. <i>Surveillance du territoire et des usages</i></p>	<p data-bbox="696 268 1133 874">► Le déploiement rapide et effectif de l'outil OSCEAN auprès des inspecteurs de l'environnement des parcs nationaux. Les parcs nationaux ont validé, dès l'amont du processus de production de l'outil, leur volonté de participer à la conception et d'être pleinement utilisateurs de l'outil d'aide à la rédaction des procédures et à leur rapportage intitulé OSCEAN. La phase de production s'achevant, le Parc national des Pyrénées s'engage à un basculement généralisé et coordonné vers cet outil dès sa mise à disposition effective. OSCEAN deviendra l'outil de rapportage unique de l'ensemble des activités de police de l'environnement alimentant ainsi directement le rapportage national.</p>	<p data-bbox="1164 268 2022 520">► Tous les agents de terrain du Parc national des Pyrénées et des agents du siège ont bénéficié de la formation à l'outil OSCEAN en mars 2021. Cette application est aujourd'hui déployée dans tous les secteurs du Parc national des Pyrénées. Elle permet un suivi précis et des bilans par l'analyse des données traitées et envoyées mensuellement par l'Office français de la biodiversité.</p> <p data-bbox="1189 461 2022 520">Cette application évoluant, un programme de formation a été conçu en 2022 et sera déployé auprès de tous les agents assermentés en 2023.</p>

Activités	Description	Evaluation 2022
<p style="text-align: center;">2-2.</p> <p style="text-align: center;"><i>Actions de gestion et de restauration de population d'espèces et de milieux (patrimoine naturel)</i></p>	<p>Les priorités pour la gestion et la restauration du patrimoine naturel seront axées sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Le renforcement des populations de Bouquetins ibériques en Béarn (<i>action 22 du plan d'actions de la charte</i>). <p>Le renforcement des populations de bouquetin en Béarn (2018 - 2020) est la suite logique du programme de réintroduction de l'espèce engagé dans la partie Hautes-Pyrénées du Parc national (2014 - 2017) où cent neuf individus ont été lâchés. La variabilité génétique de la population réintroduite, pourtant garante du succès du programme de réintroduction sur le long terme, s'avère relativement faible. Ce programme vise donc à renforcer numériquement la population de bouquetin déjà en place dans le Parc national des Pyrénées, et à diversifier la génétique de la population par l'apport d'individus issus d'une nouvelle population source.</p> <p>Les sites donateurs pressentis sont le Parc national de Guadarrama (<i>communauté de Madrid</i>) et la réserve de Gredos (<i>région de Castille León</i>) dont l'intérêt est de présenter une variabilité génétique plus importante. Les deux structures ont donné leur accord de principe pour la réalisation du projet béarnais.</p>	<p>▶ La population de Bouquetins ibériques, présente sur le territoire du Parc national des Pyrénées, est évaluée à près de deux cent quatre-vingt individus en 2022. Le bilan de la réintroduction s'avère à ce jour très positif : excellent état corporel des individus et bons indicateurs démographiques. Le projet de réintroduction est donc en bonne voie.</p> <p>Cependant, l'analyse de la diversité génétique des individus réintroduits en Bigorre et en Béarn réalisée par l'université de Zürich montre que les trois noyaux présents sur le territoire du Parc national des Pyrénées présentent une variabilité génétique assez faible. Elle confirme, comme l'étude génétique précédente réalisée sur la population de Bigorre en 2017, la nécessité de procéder à un renforcement génétique. Ce renforcement devrait être envisagé en priorité sur le noyau de Gavarnie - Gèdre avec des populations source de Gredos ou Guadarrama ou d'autres populations présentant une forte différenciation avec les populations du Parc national des Pyrénées.</p> <p>La phase de diversification génétique n'a pu être réalisée en raison de problèmes politiques et techniques qui ne sont pas encore complètement réglés en Espagne. En effet l'étude épidémiologique de la population de Gredos n'a pu être effectuée car, malgré les relances de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Occitanie, la réalisation des prélèvements sanguins par les autorités de Gredos n'est pas assurée.</p> <p>Il faut noter que des individus provenant de la Sierra de Guara sont observés depuis 2021 aux abords du canyon d'Ordesa. La jonction entre les noyaux de population de la Sierra de Guara et des Pyrénées pourrait s'opérer bientôt, si ce n'est déjà fait et favoriser ainsi un brassage génétique positif. Dans le même ordre d'idée, les noyaux de Cauterets et de Gavarnie - Gèdre pourraient aussi faire jonction à moyen terme.</p>

Activités	Description	Evaluation 2022
<p>2-2.</p> <p><i>Actions de gestion et de restauration de population d'espèces et de milieu (patrimoine naturel)</i></p>	<p>Il s'agit également de réintroduire une espèce disparue afin de favoriser une forte appropriation locale des enjeux de préservation de la biodiversité, de générer une dynamique locale et d'en faire un projet bénéfique pour l'image du territoire et l'attrait touristique des vallées concernées, comme ce fut le cas précédemment en vallées de Luz Saint-Sauveur - Gavarnie et Cauterets.</p> <p>Les enjeux de cette action sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ à court terme, diversifier la génétique de la population et réaliser une implantation durable de deux noyaux de population en vallées d'Aspe et d'Ossau afin d'atteindre, sur le Parc national des Pyrénées, la taille minimum de population viable fixée à deux cents individus par la communauté scientifique. ▪ à moyen terme, favoriser les échanges d'individus et la connexion avec les noyaux déjà existants en vallées de Luz Saint-Sauveur - Gavarnie, de Cauterets, des vallées d'Ossau et d'Aspe, ▪ à long terme, favoriser le retour du bouquetin sur l'ensemble des Pyrénées en lien avec les opérations de réintroduction menées en Val d'Aran et dans le Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises, 	<p>Un enjeu lié à l'élimination de différents troupeaux de chèvres férales réparties sur le territoire, dont certaines hybridées avec un bouquetin des Alpes échappé du parc animalier de Borce, avait été identifié en vallée d'Aspe et de Cauterets. Ces individus, de retour à la vie sauvage, ne bénéficiant plus de contrôle sanitaire, constituent un danger vis-à-vis du risque de transmission de pathologies aux bouquetins réintroduits mais également au reste de la faune sauvage. Un risque d'hybridation entre ces espèces interfécondes est également à souligner pour la population de Bouquetin ibérique réintroduite.</p> <p>Après l'élimination de quatre groupes en 2020 et 2021, treize chèvres férales ont été éliminées, en 2022, sur le territoire des communes de Borce et de Cette-Eygun avec la collaboration des chasseurs locaux.</p> <p>On observe enfin depuis 2021, une augmentation de la fréquentation touristique par des randonneurs qui viennent, au début du printemps, se promener pour voir spécifiquement des bouquetins du fait de la facilité de leur observation à cette période.</p> <p>La mise en place de la surveillance sanitaire s'est poursuivie en 2022 via la capture de trois individus. Les analyses sérologiques réalisées ont révélé des animaux en très bon état sanitaire.</p> <p>Une communication conséquente, destinée au grand public a également été réalisée dans la presse avec des interviews radio ou audiovisuelles. La réalisation de plusieurs conférences et la parution de nombreux articles dans la presse écrite a donné une forte visibilité au programme (<i>concertation, animations scolaires, lâchers, résultats du suivi et du programme, ...</i>) avec un sujet qui, on le constate, est toujours aussi médiatique et apprécié. Plusieurs films (<i>ARTE, Racines et des Ailes</i>) sont en préparation. De nombreuses animations pédagogiques ont été réalisées.</p> <p>La première phase du programme global de réintroduction du bouquetin ibérique qui prévoyait, sur sept ans la création de deux noyaux et le lâcher de quatre-vingt individus, est donc un succès.</p>

Activités	Description	Evaluation 2022
<p>2-2.</p> <p><i>Actions de gestion et de restauration de population d'espèces et de milieux (patrimoine naturel)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ s'assurer d'un haut niveau sanitaire des individus lâchés et réaliser un suivi sanitaire de la population réintroduite, ▪ contribuer à la connaissance de l'espèce (<i>démographie, utilisation de l'habitat, interactions avec les autres espèces</i>), ▪ favoriser l'appropriation locale de cette espèce et du projet par des actions de communication. <p>► L'élaboration d'un plan de restauration des trames écologiques (<i>action 20 du plan d'actions de la charte</i>).</p> <p>► La réduction de la pollution lumineuse et de ses impacts sur les espèces nocturnes ; la restauration de la qualité de la trame sombre (<i>action 10 du plan d'actions de la charte</i>).</p>	<p>Malgré les réticences de certaines régions espagnoles, la complexité technique et sanitaire du programme et la crise sanitaire, les objectifs initiaux ont été dépassés car cent quarante-huit bouquetins ont été lâchés autour de trois noyaux de population (<i>taux de réalisation respectivement de 185 % et de 150 %</i>). Si tout se passe bien la population devrait doubler tous les quatre à cinq ans et recoloniser petit à petit l'intégralité du territoire du Parc national.</p> <p>► Conformément à sa stratégie scientifique, le Parc national des Pyrénées, en collaboration avec le Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises et la réserve naturelle régionale du Pibeste – Aoulhet, a engagé un travail de caractérisation des trames écologiques. Le projet Adaptation des Territoires (<i>ADAP'TER</i>), engagé en 2015 et financé par l'État et les conseils régionaux de Nouvelle Aquitaine et d'Occitanie, est terminé.</p> <p>Le Parc national des Pyrénées dispose désormais d'une caractérisation des réservoirs de biodiversité, des corridors écologiques et des points de conflit identifiés. Ces éléments sont retranscrits par le Parc national des Pyrénées dans les porters à connaissance préalables à la réalisation/révision de documents de planification (<i>PLUi/SCOT</i>) ou dans les avis émis sur ces mêmes documents, afin de veiller au maintien ou à la restauration des continuités écologiques.</p> <p>► Depuis 2020, le Parc national des Pyrénées coordonne et anime un travail inter-parcs nationaux au sujet de la pollution lumineuse et de ses impacts sur la biodiversité. Un premier projet initié fin 2020, financé par l'Office français de la biodiversité et mené en partenariat avec le Parc national des Cévennes, le Parc national du Mercantour, le Parc national de Port-Cros, le Parc national de la Réunion et le Parc national des Pyrénées a abouti à une série de résultats portant sur la caractérisation de la pollution lumineuse des territoires concernés et de ses impacts sur les différentes échelles de la biodiversité (<i>paysages, milieux et espèces</i>).</p>

2 – Protéger et restaurer un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel

Activités	Description	Evaluation 2022
<p data-bbox="405 217 483 240">2-2.</p> <p data-bbox="248 284 645 427"><i>Actions de gestion et de restauration de population d'espèces et de milieux (patrimoine naturel)</i></p>	<p data-bbox="725 268 1122 387">L'enjeu est de préserver la qualité du ciel étoilé sur l'ensemble du territoire du Parc national des Pyrénées. Pour ce faire, il est prévu de :</p> <ul data-bbox="725 395 1122 807" style="list-style-type: none"><li data-bbox="725 395 1122 584">▪ créer la réserve internationale de ciel étoilé (ou label équivalent) en Béarn (définition des zones), ce qui permettra de fédérer les acteurs touristiques et institutionnels du territoire autour d'un projet innovant,<li data-bbox="725 587 1122 611">▪ suivre la qualité du ciel nocturne,<li data-bbox="725 619 1122 711">▪ favoriser la recherche sur l'impact de la lumière sur les espèces nocturnes (définition de la trame sombre),<li data-bbox="725 715 1122 807">▪ sensibiliser le grand public à l'enjeu de la pollution lumineuse et son impact sur la biodiversité et sur la santé.	<p data-bbox="1193 268 2018 387">Dans le courant de l'année 2022, deux nouveaux projets ont été mis en réflexion. Le premier porte sur l'élargissement des diagnostics de la pollution lumineuse à l'ensemble du réseau constitué par les onze parcs nationaux. Soutenu financièrement par l'Office français de la biodiversité, il a pu être engagé fin 2022.</p> <p data-bbox="1193 427 2018 616">En parallèle, le collectif des Parcs a été sollicité pour contribuer au projet LIFE stratégie nature porté l'Office français de la biodiversité. Fort de l'expérience et de la dynamique du réseau concernant la problématique de la pollution lumineuse, il a été acté de contribuer au dit programme en proposant un cadre d'actions collectif pour la période 2024-2029. Fin 2022, les réflexions ont été engagées pour un dépôt du dossier de candidature au premier trimestre 2023.</p> <p data-bbox="1193 655 1373 679">Ce projet vise à :</p> <ul data-bbox="1193 719 2018 903" style="list-style-type: none"><li data-bbox="1193 719 2018 775">- améliorer la connaissance en matière d'impact de la pollution lumineuse sur la biodiversité, notamment sur les milieux aquatiques et marins,<li data-bbox="1193 778 2018 834">- améliorer les indicateurs et les outils d'évaluation et de suivi de la pollution lumineuse,<li data-bbox="1193 837 2018 903">- développer une méthode de hiérarchisation des interventions sur la pollution lumineuse pour satisfaire au mieux les enjeux de biodiversité. <p data-bbox="1193 943 2018 1031">En parallèle, le Parc national des Pyrénées a poursuivi la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre du programme de coopération LEADER avec le Parc national des Cévennes et le Parc naturel régional des Causses du Quercy.</p> <p data-bbox="1193 1070 2018 1286">Le Parc, en partenariat avec l'association du Cartel Bigourdan a organisé la première fête de la nuit au lac de Payolle les 6 et 7 mai 2022. Cet événement gratuit et grand public a permis de sensibiliser 1 200 personnes tout au long de la journée et de la nuit. Un voyage d'études a également été proposé dans le Parc national des Cévennes sur la thématique du tourisme et de la nuit. Il a permis des échanges entre socio-professionnels (accompagnateurs, hébergeurs, techniciens, etc) des trois parcs impliqués dans projet.</p> <p data-bbox="1193 1326 2018 1414">Les gardes ont animé plusieurs interventions à l'occasion du « jour de la nuit » pour sensibiliser le grand public aux enjeux de la pollution lumineuse et aux solutions existantes pour réduire son impact.</p>



2 – Protéger et restaurer un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel

Activités	Description	Evaluation 2022
<p>2-2.</p> <p><i>Actions de gestion et de restauration de population d'espèces et de milieux (patrimoine naturel)</i></p>		<p>Enfin, le Parc national des Pyrénées a poursuivi son action de co-gestionnaire de la réserve internationale de ciel étoilé du Pic du Midi en participant aux comités techniques et à leur préparation.</p>
<p>2-3.</p> <p><i>Actions de gestion et de restauration du patrimoine culturel et paysager</i></p>	<p>► Les actions de restauration du patrimoine culturel sont appuyées techniquement et financièrement (crédits de la convention interrégionale de massif) par les services du Parc national des Pyrénées.</p> <p>► Sur le volet paysager, la démarche du Parc national repose sur un inventaire des points noirs paysagers, dont la logique de résorption sera opportuniste.</p>	<p>► Plusieurs projets de réhabilitation du patrimoine bâti ont été entrepris en 2022. Ils ont bénéficié de l'aide technique du Parc national et de l'appui financier des crédits d'intervention du Parc national des Pyrénées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - préservation de la chapelle Sainte-Marie à Saint-Lary Soulan, - réhabilitation d'un ensemble immobilier à Tramezaygues, - travaux de rénovation des façades de l'église de Bilhères en Ossau, - réhabilitation du Lavoir et de la place de Viscos, - reconstruction du moulin d'Aucun, - rénovation du gîte communal de Borce, - rénovation de l'Ecole de Saint-Savin, - requalification des espaces publics de Saint-Lary Soulan, - rénovation d'une Grange foraine à Esterre, - rénovation d'une toiture à Bazus-Aure, <p>► La politique de gestion des points noirs paysagers s'est renforcée à la faveur du plan d'actions pour la biodiversité. En 2022, les points noirs suivants ont été traités en totalité ou partiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - démolition de l'ancienne centrale électrique (<i>Pont d'Espagne - Cauterets</i>), - enlèvement vestiges EDF Pe deth Mailh, - enlèvement vestiges gave (<i>vallée d'Estom</i>), - enlèvement d'une vieille clôture barbelée près d'une place de chant de Grand tétras (<i>val d'Azun</i>), - résidus de clôture – Vallon de la Géla (<i>vallée d'Aure</i>), - restes de cabanes pastorales dans la Neste de la Géla (<i>vallée d'Aure</i>). <p>Une grande partie de ces opérations ont été réalisées grâce au financement de France relance.</p>

3 – Accompagner les acteurs du territoire dans une logique de développement durable

Indicateurs

Indicateurs 2 - 1	Cible 2021	Résultats 2021	Cible 2022	Résultats 2022
2-1 : nombre d'avertissements formalisés (<i>indicateur de l'enquête parlementaire</i>)	Maintien du niveau atteint en 2020	924	Maintien du niveau atteint en 2021	865

Indicateurs 2 - 2	Cible 2021	Résultats 2021	Cible 2022	Résultats 2022
2-2 : <i>taux d'avancement des actions de la charte pour les actions de gestion et de restauration de populations d'espèces et de milieux (patrimoine naturel)</i>	55 %	70 %	70 %	75 %

2.2 Explication :

On considère que :

- Pour le bouquetin, la phase réintroduction est bien engagée, la population se porte bien mais la phase diversification reste à réaliser -> 80 % d'avancement
- Pour les trames écologiques, partie étude terminée, mise en œuvre des actions engagée ponctuellement -> 60 % d'avancement
- Pour la pollution lumineuse, première phase des études terminée (*diagnostic, définition de la trame, étude chiroptère*), animations et diffusion des résultats réalisés, amélioration de la connaissance sur les impacts à poursuivre ainsi que la question de la réserve en Béarn -> 80 %

On peut donc estimer le taux d'avancement des actions à 75 %

Indicateurs 2 - 3	Cible 2021	Résultats 2021	Cible 2022	Résultats 2022
2-3 : moyens dédiés par le Parc national des Pyrénées aux actions de gestion et de restauration du patrimoine culturel et paysager (<i>H/j dédiés annuels réalisés</i>)	Maintien de l'objectif 2020	28	Maintien de l'objectif 2021	25



3 – Accompagner les acteurs du territoire dans une logique de développement durable

Activité	Actions, activités programmées dans le cadre du COP 2019-2023	Evaluation 2022
<p style="text-align: center;">3-1.</p> <p><i>Accompagnement des acteurs sur l'agriculture et les filières agricoles (dont mesures agri environnementales et autres mesures du second pilier de la politique agricole commune, prairies fleuries, contrats Natura 2000, ...)</i></p>	<p>Les priorités en termes d'accompagnement des acteurs sur l'agriculture et les filières agricoles sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Accompagner les gestionnaires et utilisateurs d'estives dans la gestion de leur territoire et les exploitants agricoles dans la gestion des zones intermédiaires et des fonds de vallée (<i>action 16 du plan d'actions de la charte</i>). <p>L'établissement public a développé d'importants soutiens à l'agriculture afin de maintenir les paysages qui en font sa renommée mais également des habitats naturels et d'espèces importants au titre communautaire. Cela se traduit par différentes aides aux agriculteurs et notamment la mise en place de projets agro-environnementaux et climatiques sur le territoire, et des mesures agri environnementales et climatiques associées.</p> <p>Dans le contexte de nouvelles programmations des programmes opérationnels européens du FEADER, l'objectif sera de faire reconnaître le territoire du Parc national comme éligible au nouvelles mesures qui seront mises en œuvre dans le cadre du second pilier de la politique agricole commune.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ En 2022, le Parc national des Pyrénées a porté trois projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) sur son territoire : <ul style="list-style-type: none"> - en Nouvelle Aquitaine, le projet du Parc national des Pyrénées en estives a été élaboré dans un groupe de travail départemental rassemblant l'ensemble des partenaires et acteurs des sites Natura 2000 des Pyrénées-Atlantiques. Il a été validé par la commission régionale Agro-environnement en décembre 2022. Ce projet comporte deux types de mesures, la première permet de soutenir les actions de maintien de l'ouverture des milieux par le pâturage. La seconde soutient les actions mises en œuvre dans le cadre d'un plan de gestion pastoral. Ce programme est mobilisable sur le territoire de la zone cœur de parc, ainsi que sur le territoire des communes adhérentes à la charte du parc. Environ 88 000,00 € ont été obtenus pour soutenir cette politique pour les cinq années à venir. - en Occitanie, le Parc national porte deux projets Agro-environnementaux et Climatiques : le premier concerne le site Narura 2000 du Néouvielle et comporte des mesures de gestion pastorale en faveur du maintien de l'ouverture des milieux. Il s'attache également à pouvoir mettre en œuvre une gestion adaptée en faveur des zones humides (<i>retards de pâturage...</i>). Environ deux cent cinquante hectares pourraient être concernés par ces actions. Le second, construit avec les partenaires départementaux, concerne les actions de gestion pastorale intégrant la prise en compte du grand tétras dans les zones pastorales. <p>2023 sera la première année d'animation et de contractualisation de ces mesures agri-environnementales et climatiques, avec réalisation des diagnostics et plans de gestion.</p> <p>Concernant le grand Tétrás, un volet d'acquisition de connaissance, de partage et de co-construction des mesures de gestion pastorale en faveur du grand tétras a été réfléchi et sera présenté dans un programme financé par le fonds vert en 2023.</p>

3 – Accompagner les acteurs du territoire dans une logique de développement durable

Activités	Description	Evaluation 2022
<p>3-1.</p> <p><i>Accompagnement des acteurs sur l'agriculture et les filières agricoles (dont mesures agri environnementales et autres mesures du second pilier de la politique agricole commune, prairies fleuries, contrats Natura 2000, ...)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Créer deux sites pilotes en zone intermédiaire pour améliorer leur gestion et leur valorisation (<i>action 15 du plan d'actions de la charte</i>). ▶ Améliorer les pratiques sanitaires des éleveurs pour diminuer leurs impacts sur la faune sauvage en Béarn (<i>action 14 du plan d'actions de la charte</i>). <p>Cette action reposera sur un diagnostic (<i>identification des espèces impactées par les pratiques sanitaires, inventaire des pratiques sanitaires mises en œuvre localement et des stratégies des éleveurs pour leurs troupeaux</i>), des suivis/inventaires des coléoptères coprophages liés aux troupeaux domestiques afin de tenter d'identifier des liens entre les pratiques sanitaires des éleveurs et ces populations d'insectes.</p> <p>L'enjeu sera de pouvoir identifier des actions concrètes permettant un bon état sanitaire des troupeaux dans le respect de la faune non-cible, notamment par l'élaboration et la diffusion d'un guide des bonnes pratiques.</p>	<p>Sans objet.</p> <p>▶ Le programme <i>PLACENETT</i> a été déposé, début 2020, et retenu par la région Nouvelle Aquitaine. Le travail a commencé sous la responsabilité du centre départemental de l'élevage ovins d'Ordiarp, de l'école nationale vétérinaire de Toulouse, du laboratoire Pyrénées-Landes et du centre d'écologie fonctionnelle et évolutive. Le Parc national des Pyrénées est partenaire de l'opération pour les vallées d'Aspe et d'Ossau en Pyrénées-Atlantiques. Toutefois, il n'a matériellement pas été possible de contribuer au programme cette année.</p> <p>2022 a vu l'achèvement du programme et la publication des résultats.</p> <p>En 2023, un travail en commun pourrait être envisagé avec la réserve naturelle régionale d'Aulon qui a engagé des actions sur le sujet de l'amélioration des pratiques sanitaires.</p>
<p>3-2.</p> <p><i>Accompagnement des acteurs sur la sylviculture et les filières forêt-bois (dont mesures sylvo-environnementales, ...)</i></p>	<p>Thème non priorisé.</p>	<p>Sans objet.</p>

3 – Accompagner les acteurs du territoire dans une logique de développement durable

Activités	Description	Evaluation 2022
<p style="text-align: center;">3-3.</p> <p style="text-align: center;"><i>Accompagnement des acteurs sur le tourisme, les loisirs et l'accès à la nature (hors réalisations sur infrastructures d'accueil du public, décrites à l'activité 4.3)</i></p>	<p>L'accompagnement des activités touristiques sera recentré sur trois thèmes :</p> <p>► Accueil en zone cœur et sur les grands sites touristiques du territoire :</p> <p>Au-delà de l'action classique du Parc national des Pyrénées sur l'entretien de sentiers, des refuges dont il est propriétaire, l'accompagnement des projets et l'instruction régaliennne des requalifications des sites d'accueil touristiques en zone cœur, le plan d'actions de la charte sur la période 2019 - 2023 se focalise sur des opérations innovantes dans le cadre de la requalification des sites d'accueil touristiques (<i>action 19 du plan d'actions de la charte</i>) : expérimentation de solutions de mobilité alternative sur un site pilote, mise en œuvre d'un site exemplaire du point de vue de sa gestion environnementale (<i>assainissement, gestion des déchets, etc.</i>), mobilisation des acteurs touristiques pour définir de nouveaux concepts d'interprétation des patrimoines.</p>	<p>► Travaux d'amélioration de l'accueil :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en 2022, les travaux pour l'amélioration de l'accueil sur le site du Pont d'Espagne ont débuté en septembre. Ils ont été interrompus avec l'arrivée de l'hiver. Ils seront achevés et réceptionnés en 2023. Cinq nouveaux panneaux seront notamment apposés sur les pierres levées en granit, - un nouveau « <i>point information accueil</i> » a été installé sur le site d'Anéou en vallée d'Ossau. Six panneaux composent cet espace au sein d'un aménagement (<i>courette</i>) en pierre pour préserver cet équipement du bétail. Cette opération a été financée par le plan Avenir montagnes, - en 2022, les nouvelles toilettes sèches du Larry et d'Etsaut sont devenues opérationnelles. Celles du Plan d'Aste, terminées en 2022, seront mises en service dès le début de la saison 2023. Le Parc national a été maître d'ouvrage en 2022 de la requalification des toilettes publiques au lac de Gaube avec la transformation des toilettes en eau en toilettes sèches. L'opération a été réalisée, les toilettes seront en service en 2023, - les travaux sur le sentier du tour d'Orédon ont débuté. <p>Plusieurs études de requalification de sites d'accueil ont été suivies par le Parc national des Pyrénées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'espace Somport, avec le programme de diversification des activités. Ce programme repose sur la création d'un important sentier d'interprétation sur l'ensemble du plateau avec de nombreuses stations d'interprétation mais également une passerelle dans les arbres ou la canopée ainsi qu'un belvédère au niveau du rocher aux oiseaux. Dans ce cadre toute la signalétique directionnelle et d'interprétation sera reprise. - les études ou réflexions préalables à la requalification des sites du lac d'Estaing, du Soulor, de Courraduque, du lac de Castet, de Bioux-Artigues se poursuivent,

3 – Accompagner les acteurs du territoire dans une logique de développement durable

Activités	Description	Evaluation 2022
<p data-bbox="398 209 474 236">3-3.</p> <p data-bbox="230 277 649 523"><i>Accompagnement des acteurs sur le tourisme, les loisirs et l'accès à la nature (hors réalisations sur infrastructures d'accueil du public, décrites à l'activité 4.3)</i></p>	<p data-bbox="689 879 1120 1002">► La conciliation des activités de pleine nature avec les enjeux de préservation des habitats et la quiétude des espèces.</p> <p data-bbox="714 1038 1120 1417">Il est prévu d'établir et mettre en œuvre un programme de sensibilisation et de contractualisation auprès des pratiquants et des professionnels des sports de nature pour concilier l'exercice des activités de pleine nature avec les enjeux de préservation des habitats et la quiétude des espèces (<i>action 17 du plan d'actions de la charte</i>), dans un contexte de montée en puissance d'activités émergentes.</p>	<ul data-bbox="1198 236 2016 456" style="list-style-type: none"> - une première réunion s'est tenue sur l'amélioration de l'accueil au col des Tentes sur la commune de Gavarnie-Gèdre. Un accompagnement du CAUE des Hautes-Pyrénées sera proposé dans le cadre de cette réflexion, - une étude de création d'une toilette sèche a été engagée pour le refuge du Bastan avec la possibilité de transfert, d'un ancien module toilette sèche, du refuge de Campana vers celui de Bastan. <p data-bbox="1182 493 2016 647">Un travail sur la mise en tourisme de la réserve internationale de ciel étoilé a été engagé sous l'égide du conseil départemental des Hautes-Pyrénées. Un cahier des charges sur la création de belvédères ou de fenêtres sur l'univers a été défini. Des financements sont mobilisables (<i>plan Avenir montagnes</i>) pour la création de plusieurs belvédères sous maîtrise d'ouvrage départementale.</p> <p data-bbox="1182 687 2016 842">Par ailleurs, le projet de convention de partenariat sur la gestion et le développement du site du Néouvielle a été adressé fin 2022 aux différents acteurs gestionnaires à savoir le syndicat intercommunal à vocation unique Aure Néouvielle, le conseil départemental des Hautes-Pyrénées, la commune de Vielle-Aure.</p> <p data-bbox="1153 879 2016 970">► Comme chaque année les zones de quiétude du Grand-tétrás du site du Somport, en vallée d'Aspe, et de Gavarnie (<i>Pailla et Bourlic</i>), en vallée de Luz Saint Sauveur – Gavarnie ont été installées.</p> <p data-bbox="1182 1007 2016 1225">Le projet d'installation d'une nouvelle zone de quiétude dans le secteur d'Aygues Cluse, liée à l'ouverture prochaine d'un nouveau refuge, a fait son chemin, et après l'accord de la Commission syndicale de la vallée du Barège, les travaux de mise en place ont avancé. Après avoir délimité la zone en fonction des enjeux, le Parc national a fait l'acquisition d'une signalétique adaptée. Celle-ci sera mise en place dès la saison prochaine et fera l'objet de sessions de sensibilisation auprès des professionnels de la montagne.</p> <p data-bbox="1182 1262 2016 1417">Toujours dans le cadre de l'ouverture du refuge d'Aygues Cluse, un protocole permettant d'évaluer le dérangement vis-à-vis du Lagopède a été élaboré. Faute de pouvoir le mettre en œuvre en 2022, il sera testé en 2023, à moins que d'ici là un protocole national, peut-être basé sur la bio-acoustique, ne soit proposé.</p>

3 – Accompagner les acteurs du territoire dans une logique de développement durable

Activités	Description	Evaluation 2022
<p data-bbox="398 213 472 240">3-3.</p> <p data-bbox="230 284 647 528"><i>Accompagnement des acteurs sur le tourisme, les loisirs et l'accès à la nature (hors réalisations sur infrastructures d'accueil du public, décrites à l'activité 4.3)</i></p>	<p data-bbox="719 268 909 295">Il est ainsi prévu :</p> <ul data-bbox="719 331 1120 778" style="list-style-type: none">▪ l'actualisation de l'inventaire des activités et des sites de pratiques,▪ l'élaboration de conventions de partenariat avec les fédérations et collectivités partenaires,▪ la mise en place de journées de formation thématique et d'échanges activités/espèces,▪ la définition d'outils pédagogiques et de sensibilisation à destination des pratiquants,▪ l'analyse de l'opportunité de réglementer les activités impactantes.	<p data-bbox="1182 268 2013 454">Le travail de sensibilisation et de conventionnement mené par le Parc national des Pyrénées avec la ligue de protection des oiseaux et la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nouvelle-Aquitaine se poursuit auprès des pilotes d'aéronefs motorisés : des rencontres ont eu lieu régulièrement notamment avec les sociétés locales, mais aussi avec l'Armée (<i>régiment d'hélicoptères de combat</i>), la sécurité civile.</p> <p data-bbox="1182 491 2013 742">En 2022, des rencontres ont été organisées avec des unités de l'Armée française et le détachement aéroporté de la gendarmerie nationale pour mieux sensibiliser les pilotes à la thématique et définir clairement comment donner suite à des infractions de survol constatées. En parallèle, une rencontre a été organisée avec la brigade de gendarmerie des transports aériens des Pyrénées Atlantiques. Elle s'est concrétisée par la planification d'une journée interservices de surveillance en vallée d'Ossau (<i>Col du Pourtalet</i>) à la recherche d'infractions liées à l'usage de drones en espaces protégés.</p> <p data-bbox="1182 778 2013 933">Le travail de médiation et de conciliation de l'activité parapente avec la préservation de la quiétude des rapaces a vu aboutir le projet de convention avec le club de vol libre d'Accous - Pyrénées-Atlantiques. La signalétique a pu être mise en place et doit être complétée, notamment sur le site de décollage, par le conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques.</p> <p data-bbox="1182 970 2013 1093">Par ailleurs, l'arrêté annuel encadrant la pratique du vol libre en zone cœur a été retravaillé et partagé pour prendre la forme, avec l'accord du club départemental de vol libre des Hautes-Pyrénées, d'un arrêté permanent. Ceci a permis de stabiliser plusieurs années de médiation et de collaboration.</p> <p data-bbox="1182 1129 2013 1284">La démarche de sensibilisation aux enjeux liés aux milieux rocheux (<i>falaises et canyons</i>) s'élargit progressivement aux accompagnateurs et moniteurs de la discipline, notamment via le programme Rocanature – Escalade et biodiversité. Les échanges se mettent en place avec le Club Alpin Français (CAF) et la Fédération française de la montagne et de l'escalade (FFME).</p>

3 – Accompagner les acteurs du territoire dans une logique de développement durable

Activités	Description	Evaluation 2022
<p data-bbox="403 207 481 231">3-3.</p> <p data-bbox="235 271 660 518"><i>Accompagnement des acteurs sur le tourisme, les loisirs et l'accès à la nature (hors réalisations sur infrastructures d'accueil du public, décrites à l'activité 4.3)</i></p>		<p data-bbox="1187 231 2027 454">Une première prise de contact avec la Fédération française de la montagne et de l'escalade des Pyrénées-Atlantiques ainsi que des visites de terrain ont permis d'initier une démarche multi-partenariale (<i>Parc national des Pyrénées – Office français de la biodiversité – association NEO - Fédération française de la montagne et de l'escalade des Pyrénées-Atlantiques</i>) pour la prise en compte des enjeux naturalistes (<i>notamment rapaces</i>) dans le cadre de la pratique de l'escalade. Une démarche identique démarre dans les Hautes-Pyrénées.</p> <p data-bbox="1187 486 2027 646">Suite à l'expérimentation menée sur le site d'Arudy, d'autres sites d'escalade des Pyrénées-Atlantiques (<i>Pènebouchère, Hourat</i>) ont pu bénéficier de signalétique temporaire permettant de concilier pratique et préservation des enjeux rapaces. D'autres sites dans les Hautes-Pyrénées suivront l'exemple dans le cadre du groupe de travail Escalade et du programme Rocanature.</p> <p data-bbox="1187 678 2027 869">Le conseil économique social et culturel a demandé la création d'une commission spécifique pour traiter la question de la gestion des interactions activités / enjeux naturalistes de façon concertée. Un stage de Master 2, réalisé en 2022, a permis de faire un état des lieux des pratiques sur le territoire et des interactions, et de préciser les objectifs et la méthode. L'état des lieux et les propositions ont été validés dans le cadre du conseil économique social et culturel du 11 octobre 2022.</p> <p data-bbox="1187 901 2027 1029">Ce travail a permis de disposer d'une vision plus fine des types de pratiquants en zone cœur du Parc national des Pyrénées, dans les réserves naturelles d'Ossau et du Néouvielle, et de mettre en évidence un encadrement des pratiques très différent selon les catégories d'activités.</p> <p data-bbox="1187 1061 2027 1220">Le conseil économique social et culturel a néanmoins souligné la nécessité de mieux connaître la réalité des pratiques et de leurs impacts sur les milieux et les espèces, d'améliorer la communication et la sensibilisation sur les impacts des pratiques et d'impliquer les acteurs du territoire dans la préservation des milieux en améliorant la connaissance de certains pratiquants (<i>notamment non fédérés</i>).</p> <p data-bbox="1187 1252 2027 1380">La mise en place de groupes de travail (<i>un socle commun et un groupe par milieu - terrestre, aquatique, aérien</i>) et leur composition ont été validés. Seront partagés les enjeux et les actions à mener pour améliorer la connaissance, la sensibilisation et, si nécessaire, l'encadrement des pratiques.</p>

3 – Accompagner les acteurs du territoire dans une logique de développement durable

Activités	Description	Evaluation 2022
<p>3-3.</p> <p><i>Accompagnement des acteurs sur le tourisme, les loisirs et l'accès à la nature (hors réalisations sur infrastructures d'accueil du public, décrites à l'activité 4.3)</i></p>	<p>► La démultiplication de l'appropriation des enjeux du Parc national des Pyrénées auprès des partenaires touristiques (<i>action 28 du plan d'actions de la charte</i>) : création d'un réseau des offices du tourisme et syndicats d'initiative partenaires du Parc national des Pyrénées, mise en place dans les refuges de montagne d'espaces d'accueil, de sensibilisation et de valorisation des richesses naturelles et culturelles.</p>	<p>► Actions de sensibilisation :</p> <p>Plusieurs actions de sensibilisation aux enjeux de préservation de la faune, en particulier face au dérangement récurrent dû aux activités de loisirs (<i>notamment en lien avec le contexte sanitaire particulier</i>), ont été menées au travers de la presse locale et nationale.</p> <p>Le Parc national des Pyrénées a également conduit des formations à destination des professionnels de la montagne pour la mise en œuvre de pratiques et de comportements responsables (<i>formation des accompagnateurs de montagne en réserve naturelle nationale du Néouvielle...</i>).</p> <p>Plusieurs outils de sensibilisation à la préservation du patrimoine naturel du Parc national des Pyrénées ont été conçus avec les gestionnaires de refuges ou d'espaces d'accueil touristique. C'est notamment le cas pour l'espace de sensibilisation du refuge du Marcadau, finalisé en 2022 par la Commission syndicale de Saint Savin ou encore l'espace Pragnères de l'entreprise EDF. D'autres réalisations sont en projet pour 2023, notamment dans le secteur de Migouélou.</p>
<p>3-4.</p> <p><i>Accompagnement des acteurs sur la chasse (équilibre agro-sylvo-cynégétique), la pêche de loisir (hors actions en lien avec les grands prédateurs, décrites à l'activité 2.2)</i></p>	<p>Thème non priorisé.</p>	<p>Sans objet.</p>

3 – Accompagner les acteurs du territoire dans une logique de développement durable

Activités	Description	Evaluation 2022
<p style="text-align: center;">3-5.</p> <p style="text-align: center;"><i>Accompagnement des acteurs sur l'aménagement, cadre de vie et urbanisme (y compris porter à connaissance et hors actions de gestion et restauration du patrimoine culturel et paysager décrites à l'activité 2.3)</i></p>	<p>► La richesse du paysage naturel et bâti du territoire du Parc national des Pyrénées constitue un enjeu majeur.</p> <p>Elle nécessite des interventions afin de préserver le cadre de vie et de renforcer l'attractivité du territoire.</p> <p>Le Parc national accompagne techniquement et financièrement les collectivités locales sur différents volets : aménagement d'espaces et d'équipements publics, réhabilitation du patrimoine (<i>église, cabane, passerelle, moulin, lavoir, ancien presbytère</i>) et embellissement des villages (<i>enfouissement des réseaux, espace public, cimetière</i>).</p>	<p>► Le Parc national a accompagné avec ses crédits d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - huit collectivités locales dans les Hautes-Pyrénées et un montant engagé de 105 951,04 €, - deux collectivités dans les Pyrénées-Atlantiques et un montant engagé de 24 347,10 €. <p>Au total, les montants engagés pour les deux départements sont de 130 298,14 €.</p> <p>Les opérations soutenues ont été les suivantes :</p> <p>Pour le département des Hautes-Pyrénées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aménagement du sentier des moulins – commune de Sazos (7 083,91 €), - rénovation de la toiture d'un bâtiment communal – commune de Bazus-Aure (12 680,63 €), - réhabilitation d'un ensemble immobilier – commune de Tramezaygues (19 000,00 €), - reconstruction du moulin à eau du Boularic – commune d'Aucun (1 507,00 €), - restauration d'une grange foraine – commune d'Esterre (19 000,00 €), - rénovation d'une ancienne école – bâtiment annexe à l'abbatiale – commune de Saint-Savin (8 679,50 €), - rénovation d'un lavoir et d'une place d'église – commune de Viscos (19 000,00 €), - requalification d'un espace public (seconde tranche) – commune de Gavarnie-Gèdre (19 000,00 €). <p>Pour le département des Pyrénées-Atlantiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rénovation de la nature en ardoise d'un gîte communal – commune de Borce (15 000,00 €), - rénovation de la façade d'une église – commune de Bilhères-en-Ossau (9 347,10 €).



3 – Accompagner les acteurs du territoire dans une logique de développement durable

Activités	Description	Evaluation 2022
<p style="text-align: center;">3-6.</p> <p style="text-align: center;"><i>Accompagnement des acteurs sur la valorisation des patrimoines culturels et des savoir-faire artisanaux, soutien à l'activité économique locale</i></p>	<p>Sur la période 2019-2023, la priorité sera mise sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ La transmission et la valorisation des savoir-faire du territoire (<i>action 2 du plan d'actions de la charte</i>) : recenser les savoir-faire du territoire, les artisans capables de les mettre en œuvre et les démarches similaires dans d'autres territoires de projet dans leur dimension matérielle et immatérielle. L'accompagnement des artisans et la valorisation de leur savoir-faire se fera notamment via la marque « <i>Esprit Parc national</i> » (cf. <i>focus spécifique</i>). ▶ Le développement d'une offre culturelle et patrimoniale dans les vallées (<i>action 3 du plan d'actions de la charte</i>). L'établissement public participe à l'animation du territoire par la culture, en soutenant les actions et les manifestations qui assurent la transmission d'une culture locale. Il permet l'émergence de formes contemporaines d'expression en lien avec le caractère du territoire. Seront principalement ciblées, des actions sur la poursuite de la réalisation et de l'accompagnement de parcours thématiques valorisant le patrimoine, l'identification des patrimoines à valoriser de manière à proposer une offre cohérente sur le territoire... 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Suite à la validation du règlement d'usage « <i>savoir-faire du bâti traditionnel</i> » un important travail a été entrepris avec les CAUE des départements des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Atlantiques. Il s'agit de qualifier les savoir-faire mis en œuvre sur le territoire en rédigeant un cahier de « <i>fiches métiers</i> ». Ce travail a donné lieu, en 2022, à l'édition d'un recueil de neuf fiches présentant les principales techniques mises en œuvre dans le bâti traditionnel du territoire. Ce recueil présente des données en termes d'inventaire et donne des pistes pour une rénovation du bâti qui tienne compte des enjeux patrimoniaux. Il a été mis à disposition de chaque maire du territoire. <p>Le déploiement de la marque « <i>Esprit Parc national</i> » sur le cahier des charges « <i>savoir-faire</i> » ne s'est pas prolongé en 2022 et aucun nouvel artisan n'a bénéficié de la marque sur le territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ En 2022, le Parc national a poursuivi son accompagnement de la dynamique culturelle : cinq projets ont été soutenus et accompagnés sur le territoire du Parc national pour un montant engagé de 117 980,00 €. <p>Les crédits d'intervention ont été mobilisés à hauteur de 19 010, 00 € sur les manifestations. Les opérations soutenues sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il était une ferme nourricière (2 000,00 €), - Festi'Val d'Azun de la terre aux étoiles (<i>aide technique</i>), - Festival éco poétique « <i>Le murmure du monde</i> » (6 000,00 €), - Projet Mégafaune (6 010,00 €), - Parc et pics (3 000,00 €) (<i>sur budget propre</i>). <p>Parmi ces projets, certains ont fait l'objet d'un développement et d'un accompagnement spécifique et le Parc national des Pyrénées a contribué de façon active à leur conception et à leur mise en œuvre. A ce titre, on peut citer le festival « <i>Murmure du Monde</i> » qui a été accompagné avec une participation active des agents du Parc national à la programmation. En 2022, un agent a participé au « <i>procès des glaciers</i> », procès scénarisé qui interpelle sur l'humanité amenée à comparaître pour la disparition des glaciers.</p>

3 – Accompagner les acteurs du territoire dans une logique de développement durable

Activités	Description	Evaluation 2022
<p>3-6.</p> <p><i>Accompagnement des acteurs sur la valorisation des patrimoines culturels et des savoir-faire artisanaux, soutien à l'activité économique locale</i></p>		<p>Après deux années de report, une nouvelle dynamique a animé le projet de recherche « <i>Parc et pics</i> », issu de d'un partenariat étroit entre l'Ecole supérieure d'art et de design de Tarbes et le Parc national des Pyrénées. Un travail s'est développé sur la commune d'Arras-en-Lavedan (<i>val d'Azun – Hautes-Pyrénées</i>). Il a donné lieu à une exposition de treize travaux d'élèves entre le centre culturel de l'Abbadiale et un parcours extérieur sur les pentes du Mont de Gez entre le 30 novembre et le 30 décembre 2022.</p>
<p>3-7.</p> <p><i>Accompagnement des acteurs sur la pêche professionnelle en milieu marin (y compris pisciculture)</i></p>	<p>Sans objet.</p>	<p>Sans objet.</p>
<p>3-8.</p> <p><i>Accompagnement des acteurs sur la gestion de la ressource en eau (thématique transversale)</i></p>	<p>► L'action 6 du plan d'actions de la charte est ciblée sur la mise en place d'une expérimentation de dispositif de traitement du lactosérum et des eaux blanches issues des cabanes pastorales, en lien avec les partenaires notamment agropastoraux, afin d'améliorer l'état des masses d'eau : test des dispositifs de traitement du lactosérum et des eaux blanches sur trois cabanes pastorales, retour d'expériences sur les dispositifs mis en place.</p>	<p>► Comme suite aux diagnostics réalisés pour la mise en place d'un dispositif de traitement du lactosérum et des eaux blanches sur trois cabanes fromagères d'estive, les travaux ont été réalisés sur la cabane de La Hosse (<i>vallée d'Ossau</i>) et Lurbe (<i>vallée d'Aspe</i>) en 2020. Un suivi des installations ainsi que du milieu récepteur a été mis en place (<i>bureau d'étude indépendant</i>) et s'est poursuivi en 2022.</p> <p>A l'issue des deux années de suivi, le rendement des installations s'avère conforme aux attentes avec des taux de supérieurs à 85 %. Ce suivi a permis une validation du procédé par les différents financeurs (<i>région, département, agence de l'eau</i>) qui vont rendre éligible ces dispositifs à leurs financements. L'accompagnement des propriétaires gestionnaires des deux cabanes équipées se poursuit avec le montage et démontage des installations et une veille sur le bon fonctionnement des dispositifs en place.</p>

Activités	Description	Evaluation 2022
<p style="text-align: center;">3-9.</p> <p style="text-align: center;"><i>Accompagnement des acteurs sur la transition énergétique et les changements climatiques (thématique transversale)</i></p>	<p>► L'établissement public ciblera son ingénierie sur la mise en place d'actions s'inscrivant dans son plan climat énergie territoire, en développant de nouvelles actions en synergie avec les conseils départementaux et régionaux qui pourront s'inscrire dans les démarches « <i>territoire à énergie positive</i> » qui ont pris leur essor au sein des collectivités.</p> <p>Les actions du Parc national des Pyrénées mériteront dans ce contexte d'être réorientées en conséquence :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ vers des actions d'interface entre transition énergétique et écologique (Cf. les actions en lien avec la réserve internationale de ciel étoilé évoquées dans le domaine d'activité 2 du présent COP : soutien à la conversion des éclairages publics, sensibilisation à la pollution lumineuse), 	<p>► Suite à la réorganisation des services de l'établissement public, entrée en vigueur en 2020, ce champ d'investigation a été fortement réduit.</p> <p>Le Parc national, co-porteur de la réserve internationale de ciel étoilé du Pic du Midi avec le syndicat départemental de l'énergie des Hautes-Pyrénées et la régie du Pic du Midi, a contribué à plusieurs actions en 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le festival de la nuit, au bord du lac à Payolle - commune de Campan - a été organisé le samedi 07 mai 2022 et a rassemblé 1 200 personnes sur la thématique de la préservation du ciel étoilé et de la biodiversité nocturne, - le programme d'actions : « <i>faire de la réserve du ciel étoilé du Pic du Midi un territoire d'innovation pour le développement touristique autour de la nuit et la préservation de la biodiversité et des paysages nocturnes</i> ». Ce programme a été conçu par le Parc national des Pyrénées, en collaboration avec les deux autres gestionnaires de la réserve de ciel étoilé. Il s'articule autour de cinq points : <ol style="list-style-type: none"> 1/ le choix de sites pilotes sur le territoire du Parc national des Pyrénées (<i>communes sur lesquelles de forts enjeux biodiversité ont été identifiés</i>), 2/ un diagnostic spécifique sur chaque site pilote afin de localiser les enjeux de biodiversité par rapport à la pollution lumineuse existante, 3/ des travaux de conversion et une gestion des éclairages publics qui vont bien au-delà des conversions classiques pour prendre en compte la biodiversité, 4/ une étude d'impact sur la biodiversité et la pollution lumineuse des travaux réalisés, 5/ un recueil d'expérience transférable aux autres communes de la réserve internationale de ciel étoilé et à d'autres territoires. <p>Le Parc national a assuré une mission d'animation/expertise sur ce projet. Les investissements devaient être réalisés en 2022 par le département des Hautes-Pyrénées et les Syndicats départementaux d'électrification des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Atlantiques dans le cadre du programme Avenir montagnes. Ils ont été reportés à 2023.</p>

3 – Accompagner les acteurs du territoire dans une logique de développement durable

Activités	Description	Evaluation 2022
<p>3-9.</p> <p><i>Accompagnement des acteurs sur la transition énergétique et les changements climatiques (thématique transversale)</i></p>	<ul style="list-style-type: none">▪ vers des actions innovantes (<i>action 8 du plan d'actions de la charte</i>) : réalisation d'un cadastre solaire pour faire prendre conscience du potentiel existant aux particuliers, organisation de réunions d'information et de visites d'étude pour faire émerger des collectifs de citoyens en Bigorre et en Béarn.	<p>Sans objet.</p>
<p>3-10.</p> <p><i>Autres accompagnements des acteurs (gestion des déchets, APA, actions en matière de santé, ...)</i></p>	<p>Thème non priorisé.</p>	<p>Sans objet.</p>

3 – Accompagner les acteurs du territoire dans une logique de développement durable

Activités	Description	Evaluation 2021
<p style="text-align: center;">FOCUS SPECIFIQUE</p>	<p>► Déploiement de la marque « <i>Esprit Parc national</i> »</p> <p>Comme suite à la mise en place de la marque « <i>Esprit parc national</i> », en 2015, la période 2019 - 2023 sera dédiée à son développement et à l'amélioration de sa visibilité et de son modèle économique, au travers des actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ structurer et animer le réseau des bénéficiaires (<i>action 11 du plan d'actions de la charte</i>) : créer un collectif informel composé de bénéficiaires représentants des différentes filières et vallées et intégrer des représentants de ce collectif dans la gouvernance, définir et mettre en œuvre l'animation du réseau (<i>création d'un poste d'animateur</i>), faire une étude de faisabilité et d'opportunité de création d'une structure juridique comprenant un volet sur la stabilisation du modèle économique, créer la structure ou l'organisation collective (<i>suivant les résultats de l'étude</i>), 	<p>► La marque « <i>Esprit parc national – Pyrénées</i> », officiellement lancée en 2015, compte cent trente-six bénéficiaires pour quatre cents soixante produits repartis sur douze filières (<i>hébergements, miel et produits de la ruche, artisanat, plantes et fruits, produits laitiers, viande, restaurants, séjours, sites de visite, sorties accompagnées à la découverte des patrimoines, viande, refuge, savoir-faire</i>), pour sept nouveaux audits réalisés en 2022 et quinze pour des renouvellements de contrats.</p> <p>Les principales actions menées en 2022 sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - poursuite du déploiement de la marque : le nombre de nouveaux bénéficiaires est cette année encore en légère baisse par rapport aux années précédentes. Cela s'explique par la difficulté des équipes du Parc national des Pyrénées à conduire à la fois des audits de renouvellement et l'instruction des nouvelles candidatures. L'établissement, en accord avec le conseil économique, social et culturel, s'est fixé comme priorité de fidéliser les bénéficiaires qui disposent déjà d'un contrat pour renforcer le réseau sur le long terme, - poursuite, en partenariat avec l'Office français de la Biodiversité, du plan de contrôle intermédiaire. Ces contrôles intermédiaires ont été réalisés par la société ECOCERT. Sept contrôles ont été réalisés auprès de bénéficiaires de la marque « <i>Esprit Parc national – Pyrénées</i> » (<i>cinq hébergeurs, un producteur de produits laitiers, un restaurateur</i>). Ils révèlent une très bonne prise en compte des règlements d'usage par les bénéficiaires, - création et diffusion d'outils de communication : <ul style="list-style-type: none"> • édition des guides pratiques 2022 des bénéficiaires de la marque (<i>Hautes-Pyrénées et Pyrénées-Atlantiques</i>), • diffusion trimestrielle de newsletters, une par vallée, • relais régulier d'information dans la presse et les réseaux sociaux,

3 – Accompagner les acteurs du territoire dans une logique de développement durable

Activités	Description	Evaluation 2022
<p>FOCUS SPECIFIQUE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ étoffer le réseau des bénéficiaires (<i>action 12 du plan d'actions de la charte</i>) : déployer la marque dans les filières agroalimentaires viande et fromage, réorienter le déploiement dans les filières touristiques pour disposer de produits dans toutes les vallées du parc, renforcer l'offre de sorties culturelles et d'activités autre que la randonnée, élaborer avec l'Office français de la biodiversité et mettre en œuvre le règlement d'usage sur les refuges et celui sur les savoir-faire, ▪ définir et valoriser la valeur ajoutée des produits et services "esprit parc" (<i>action 13 du plan d'actions de la charte</i>) : mener une étude pour définir les spécificités de la marque / le plus "esprit parc" (éco-responsabilité, référence aux patrimoines,...), mettre en place des formations actions pour créer des produits innovants (<i>produits packagés, paniers d'accueil, menus Parc, produits HLL éco-construits,...</i>), mettre en place des formations qualifiantes pour concrétiser la plus-value "esprit parc", ▪ démultiplier l'appropriation des enjeux du Parc national auprès des bénéficiaires en les formant pour en faire de véritables ambassadeurs du Parc et de ses valeurs (<i>action 28 du plan d'actions de la charte</i>). 	<ul style="list-style-type: none"> - organisation de la journée annuelle de la marque « <i>Esprit parc national – Pyrénées</i> » à Arrens-Marsous (<i>Hautes-Pyrénées</i>), le mardi 10 novembre 2022, avec une très bonne participation des bénéficiaires de la marque et des partenaires du Parc national des Pyrénées dont l'Office français de la Biodiversité, - organisation, en avril 2022, d'un voyage de presse en partenariat avec l'Office français de la biodiversité, l'office du tourisme du Haut-Béarn et l'Agence de développement touristique des Pyrénées-Atlantiques en vallée d'Aspe (<i>Pyrénées-Atlantiques</i>). La marque et ses bénéficiaires ont été ainsi valorisés auprès de la presse locale et régionale. - enfin, les équipes du Parc national des Pyrénées participent activement aux groupes de travail interparcs animés par l'Office français de la Biodiversité (<i>groupe thématique marque et groupe thématique communication / marque</i>).

3 – Accompagner les acteurs du territoire dans une logique de développement durable

Indicateurs

Indicateurs globaux 3-1 à 3-10	Cible 2021	Résultats 2021	Cible 2022	Résultats 2022
3a : Agriculture : surface contractualisée en MAEC	517	517	Année charnière	Année charnière
Taux d'avancement des actions de la charte pour les actions d'accompagnement des acteurs du territoire vers un développement durable	20	20		
3b : Nombre de contrats de partenariats signés correspondant à la marque « <i>Esprit parc national</i> », tous domaines confondus	140	136	140	138

4 – Faire connaître le patrimoine et accueillir les visiteurs

Activité	Actions, activités programmées dans le cadre du COP 2019-2023	Evaluation 2022
<p style="text-align: center;">4-1.</p> <p style="text-align: center;"><i>Sensibilisation, animation, éducation aux enjeux de la préservation des patrimoines de ces territoires – public scolaire</i></p>	<p>► Pour la période 2019 - 2023, la démultiplication de l'appropriation des enjeux du Parc national des Pyrénées auprès des générations futures (<i>action 28 du plan d'actions de la charte</i>) reste une priorité. L'objectif est que chaque enfant scolarisé sur le territoire (<i>aire optimale d'adhésion</i>) participe au moins une fois entre le cours primaire (<i>premier degré</i>) et la terminale (<i>second degré</i>) à un projet pédagogique mené dans le cadre du Passeport éducatif du Parc national. Il présente une offre pédagogique autour des thématiques des patrimoines naturel, culturel, paysager et du développement durable. Afin de proposer aux enseignants des regards croisés sur les différentes thématiques et d'aborder de nouveaux sujets, dans le cadre du passeport, le Parc national s'est associé à différents partenaires : associations d'éducation à l'environnement, personnes ressources ou encore structures mobilisables.</p> <p>Un livret pour les enseignants sur la méthode de travail et les propositions de projets pédagogiques a été rédigé et distribué dès 2014. Un livret pour les scolaires a également été édité.</p>	<p>► Le bilan quantitatif pour l'année 2022 est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 540 élèves de quarante établissements scolaires de l'aire d'adhésion ont bénéficié d'au moins une intervention d'un garde-moniteur dans le cadre de projets pédagogiques relevant du passeport éducatif, - onze établissements scolaires, hors aire d'adhésion, ont également bénéficié d'une intervention d'un garde-moniteur soit trois cent quarante-huit élèves hors de l'aire d'adhésion, - les interventions menées en partenariat avec la collectivité « <i>Grand Tarbes</i> », dans le cadre du projet « <i>Biodiversité</i> », se déroulant à l'espace muséographique du Parc national à Tarbes ont repris sur les mêmes bases qu'avant COVID. Ainsi, en 2022, ce sont vingt classes regroupant trois cent cinquante élèves qui ont été accueillies. <p>Au total, le Parc national des Pyrénées a donc accueilli plus de 2 242 élèves.</p> <p>A cela il faut ajouter vingt-sept projets menés par plusieurs partenaires dans le cadre des projets financés par le Parc national des Pyrénées au titre du Passeport éducatif. Cela a permis à cinq cent cinquante-six élèves de trente classes de bénéficier de quarante-neuf interventions menées par des partenaires auxquelles il faut associer les vingt-sept interventions du Parc national des Pyrénées.</p> <p>Sur l'ensemble du territoire du Parc national des Pyrénées 2 450 élèves ont donc été sensibilisés lors de l'année scolaire 2021 - 2022.</p>

Activités	Description	Evaluation 2022
<p>4-1.</p> <p><i>Sensibilisation, animation, éducation aux enjeux de la préservation des patrimoines de ces territoires – public scolaire</i></p>	<p>L'enjeu est de veiller au déploiement de ces passeports éducatifs sur la période 2019 - 2023, en collaborant plus étroitement avec les structures de l'éducation à l'environnement et les partenaires pour monter des projets pédagogiques sur les enjeux de demain.</p>	<p>Dans le cadre du Festival « <i>Image Nature</i> » de Cauterets, que le Parc national des Pyrénées co-organise, l'établissement a en charge la journée d'animation scolaire. En 2022, trois cent soixante-dix-neuf enfants ont participé à cette journée en septembre. A cette occasion, vingt-deux ateliers étaient proposés par le Parc national des Pyrénées et ses quatorze partenaires. La thématique des ateliers de la journée portait sur « <i>les bêtes volantes</i> » et le défi photo organisé par le Parc national sur « <i>le rouge dans la nature</i> ».</p> <p>Trois écoles du territoire s'étaient engagées dans le programme ambitieux des ATE (<i>Aires Terrestres Educatives</i>) en partenariat avec le Parc national des Pyrénées. Ce programme permet aux élèves de devenir gestionnaires d'une aire naturelle prêtée par la commune afin qu'ils y agissent en faveur de la biodiversité. Ainsi l'école d'Argelès-Gazost mobilise trois classes (CM1, CM1-CM2 et CM2) sur ce projet, l'école de Cauterets une classe (CM1-CM2) et Bilhères-en-Ossau une classe (CE2-CM1-CM2). Des interventions menées par les gardes ou des partenaires permettent aux élèves d'effectuer des inventaires naturalistes en vue de prendre des décisions en faveur de la biodiversité avant de mettre en œuvre les actions décidées par les élèves. Ces trois écoles poursuivent ce travail.</p> <p>Enfin, dans le cadre de l'Atlas de la biodiversité communale regroupé de la vallée d'Aure toutes les écoles de la vallée ont participé à des animations pédagogiques mises en place par le Parc national sur des thèmes variés et liés à la biodiversité. C'est pourquoi il a été proposé aux enseignants de participer à une journée de « <i>rencontre inter-écoles</i> », journée durant laquelle les enfants ont tout aussi bien été participants qu'acteurs. Ainsi, mardi 5 juillet 2022, tous les élèves de la vallée (<i>près de deux cents enfants</i>) ont été conviés pour participer à une journée d'échanges. Le matin, chaque classe a présenté son travail aux autres enfants, sous formes diverses tandis que l'après-midi, les agents du Parc national et ses partenaires ont accueilli les enfants lors d'un jeu de piste naturaliste. Pour conclure cette journée, ils ont pu créer leur médaillon de jeunes ambassadeurs des Atlas de la biodiversité communale. Afin de remercier les enfants de leur engagement, le carnet des observations du Parc national des Pyrénées leur a été offert.</p>

4 – Faire connaître le patrimoine et accueillir les visiteurs

Activités	Description	Evaluation 2022
<p>4-2.</p> <p><i>Sensibilisation, animation, accueil, éducation aux enjeux de la préservation des patrimoines de ces territoires – tous publics hors milieu scolaire</i></p>	<p>► Dans chaque vallée, le Parc national propose des programmes d'animation, tout au long de l'année, pour les visiteurs, les scolaires, les habitants : expositions, conférences, programmes de sorties sur le terrain, animations culturelles, animations liées au développement durable...</p> <p>Le Parc national est un partenaire privilégié d'associations avec lesquelles il participe à des événements festifs liés au milieu naturel et aux manifestations culturelles des vallées. La dynamique globale de la mise en œuvre de la charte a permis l'émergence de nouvelles animations plus nombreuses (<i>journées du développement durable, réserve internationale de ciel étoilé, zéro pesticide, atlas de la biodiversité communale, famille à énergie positive</i>) en collaboration avec les partenaires et venant abonder la liste des animations du Parc national des Pyrénées</p>	<p>► En 2022, deux cent soixante huit animations ont été organisées. Elles ont permis de sensibiliser 12 460 (<i>habitants ou visiteurs</i>), hors comptabilisation des visiteurs dans les maisons du Parc national.</p> <p>Le Festival Image Nature de Cauterets est co-organisé par le Parc national des Pyrénées. La journée scolaire a accueilli six cent cinquante enfants de dix-sept établissements scolaires. Vingt-huit ateliers pédagogiques ont été proposés.</p> <p>1 400 visiteurs ont fréquenté le festival. Etaient présents : douze photographes, deux réalisateurs et dix exposants. Seize projections de huit films différents, six conférences, deux sorties nature, deux randonnées photos, deux concours photos (<i>Instagram et scolaires</i>) ont été organisés.</p> <p>Le Parc national a organisé les 8 et 9 octobre, avec le soutien et la participation du conseil scientifique du Parc national, une manifestation en vue de rendre hommage aux pionniers de l'écologie de terrain qui ont créé en 1922 le laboratoire de recherche sur les écosystèmes de montagne à Orédon. L'objectif était aussi de valoriser la riche histoire humaine et scientifique de ce haut lieu de la connaissance des Pyrénées et de la recherche. Une vingtaine de chercheurs sont venus témoigner et présenter des travaux réalisés depuis cent ans sur ce secteur du Néouvielle.</p> <p>Cet événement a rassemblé cent dix participants le samedi 8 octobre 2022 (<i>séminaire en salle</i>) et plus de quatre-vingt le dimanche 9 octobre 2022 (<i>terrain</i>). Cette manifestation, très appréciée par le public présent, a fait l'objet d'une communication importante (<i>nombreux articles de presse, actualité des réseaux sociaux, interviews, émission radio, etc...</i>).</p> <p>Une exposition sur l'histoire humaine et scientifique a été réalisée.</p>

4 – Faire connaître le patrimoine et accueillir les visiteurs

Activités	Description	Evaluation 2022
<p>4-2.</p> <p><i>Sensibilisation, animation, accueil, éducation aux enjeux de la préservation des patrimoines de ces territoires</i></p> <p>–</p> <p><i>tous publics hors milieu scolaire</i></p>	<p>.Pour la période 2019-2023, la politique du Parc national aura pour principale ambition de :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ sensibiliser les professionnels, le grand public et les scolaires aux enjeux du changement climatique (<i>action 7 du plan d'actions de la charte</i>) par des animations appropriées (<i>nuits de la thermographie, éco gestes du quotidien...</i>) permettant une vulgarisation de cette problématique. D'autre part, le plan climat énergie positive prévoit une mesure prioritaire sur une meilleure connaissance et diffusion des indicateurs locaux du changement climatique,	<p>Le Parc national des Pyrénées a finalisé les actions prévues dans le programme « <i>POCTEFA Naturclima</i> ». Son objectif est d'adapter le territoire aux changements climatiques à venir. Le Parc national des Pyrénées, grâce à ce financement a poursuivi le programme alpins ORCHAMP qui permet de suivre plusieurs indicateurs faune, flore, sol, météo, etc. sur plusieurs placettes situées à différentes altitudes. Il a finalisé le volet sur le changement climatique de l'observatoire des données de suivis scientifiques. Le Parc national a également contribué au consortium final de NATURCLIMA à Pampelune le 17 et 18 mai 2022.</p> <p>Enfin, le projet innovant, « <i>Cartes Blanches</i> », a été finalisé. Il avait pour objectif de comprendre la perception des habitants sur les changements climatiques en utilisant l'angle des paysages et une approche sensible. 10 000 cartes postales témoignant de l'évolution des paysages ont été diffusées sur les trois vallées via les spectacles de rue de compagnies locales. Quatre cents spectateurs ont assisté à ces événements de 2021 à 2022. Vingt ateliers de travail avec les enfants ont été proposés à trois écoles et une classe de collège du territoire. Au total cent vingt élèves auront été sensibilisés. Le rendu final auprès des écoles a eu lieu le 7 juin 2022 à la maison du Parc national de Luz Saint-Sauveur. L'étude ethnologique a conduit à une trentaine d'entretiens qui seront versés au fond des archives départementales. Les conclusions de cette étude permettront de mieux cibler les opérations de sensibilisation sur la thématique du changement climatique. L'ensemble des témoignages issus de l'étude ethnologique et des ateliers avec les enfants a servi de matière pour la création de trois spectacles imaginés par trois compagnies différentes. Onze représentations de ces spectacles ont eu lieu sur les trois vallées durant l'été 2022. Le cycle s'est clôturé par une représentation finale des trois spectacles le 22 octobre 2022 à la maison du Parc national de Luz Saint-Sauveur.</p> <p>Une campagne de sensibilisation sur les bons gestes à adopter en estives a été menée avec les questionnaires d'estives du Parc national des Pyrénées.</p> <p>Le Parc national des Pyrénées a collaboré avec l'Office départemental des sports de Hautes-Pyrénées sur la campagne de sensibilisation « <i>Pass Montagne</i> » autour de la sécurité en montagne.</p>

4 – Faire connaître le patrimoine et accueillir les visiteurs

Activités	Description	Evaluation 2022
<p data-bbox="405 215 477 240">4-2.</p> <p data-bbox="219 284 663 424"><i>Sensibilisation, animation, accueil, éducation aux enjeux de la préservation des patrimoines de ces territoires</i></p> <p data-bbox="264 459 618 528"><i>– tous publics hors milieu scolaire</i></p>	<ul data-bbox="723 268 1122 552" style="list-style-type: none">▪ améliorer la valorisation des actions du Parc national auprès du grand public (<i>action 27 du plan d'actions de la charte</i>) : mise en place de l'observatoire du territoire pour le grand public pour montrer la plus-value de l'action du Parc national, valorisation des programmes de recherche qui se déroulent sur le territoire... <p data-bbox="723 587 1122 807">Toutefois, la sensibilisation des publics scolaire étant priorisée dans les plans de charge des agents, la part de l'activité de sensibilisation du grand public est susceptible de diminuer par rapport au précédent contrat d'objectifs de l'établissement.</p>	<p data-bbox="1189 268 2018 552">Le travail sur la mise en place de l'observatoire du territoire a été lancé en fin d'année 2021 avec la rédaction d'un cahier des charges en vue du recrutement d'un bureau d'étude qui a accompagné, en 2022, l'établissement dans la structuration de cet outil. L'agence WS Interactive, mandatée pour réaliser cette mission, a développé le site Internet de l'Observatoire et y a intégré une partie des contenus produits par les agents du Parc national des Pyrénées. En fin d'année 2022, l'ensemble des contenus produits a été intégré par les équipes qui ont pris l'outil en main et ont entamé la relecture de l'ensemble des pages web créées.</p> <p data-bbox="1189 587 2018 711">La mise en ligne publique de l'Observatoire du territoire est programmée en 2023. Il s'agit d'un outil de partage, de diffusion et de valorisation des données collectées notamment celles produites dans le dispositif d'évaluation de la charte.</p> <p data-bbox="1189 715 2018 839">Il vise à la fois à partager les résultats obtenus par le Parc national des Pyrénées via ses actions et à suivre les évolutions du territoire sur le long terme à travers des indicateurs chiffrés valorisés sous différentes formes (<i>cartographie, graphique...</i>).</p> <p data-bbox="1189 874 2018 967">En complémentarité avec l'observatoire, des fiches techniques de synthèse des études et recherches réalisées sur le territoire du Parc national ont été éditées sur le site internet du Parc national des Pyrénées en 2022 :</p> <ul data-bbox="1205 1002 1704 1126" style="list-style-type: none">- « <i>le suivi des glaciers</i> »,- « <i>le suivi de la population de bouquetins</i> »,- « <i>le suivi de la population d'isards</i> »,- « <i>la cartographie des unités paysagères</i> ». <p data-bbox="1189 1161 2018 1222">Ces quatre fiches ont été mises en forme graphique et éditées sur le site www.pyrenees-parcnational.fr.</p>

Activités	Description	Evaluation 2022
<p style="text-align: center;">4-3. <i>Réalisation et gestion d'infrastructures d'accueil du public</i></p>	<p>► En termes d'infrastructures d'accueil du public, le Parc est propriétaire de maisons du parc et de refuges. L'établissement gère aussi l'entretien de sentiers et la signalétique y afférent.</p> <p>Dans chaque vallée, les maisons du Parc national proposent des programmes d'animations toute l'année pour les visiteurs, les scolaires, les habitants : expositions, conférences, programmes de sorties sur le terrain...</p> <p>Une réflexion est initiée sur la réhabilitation de la maison de Gavarnie, et sur la recherche d'une implication plus forte des collectivités dans la participation au fonctionnement des maisons du parc, de telle sorte qu'elles continuent à s'ouvrir vers l'extérieur et aux valléens.</p>	<p>► Maison du Parc national et du val d'Azun : La muséographie de la maison du Parc national et du val d'Azun était vieillissante et répondait de moins en moins aux attentes des visiteurs. Il était nécessaire de refondre cet espace et plus largement de repenser l'accueil et la sensibilisation des visiteurs dans l'ensemble des espaces d'accueil et d'interprétation.</p> <p>Une restructuration s'avérait donc indispensable pour tout à la fois accueillir tous les publics, informer et communiquer, développer de nouvelles actions de communication et d'animation, maintenir le label « <i>Tourisme et handicap</i> » pour les quatre handicaps. Le projet s'inscrit dans une démarche écoresponsable pour l'ensemble des aménagements. En 2021, une consultation a été lancée pour recruter une équipe de muséographes. Le marché a été passé et les études ont débuté. Les travaux ont été réalisés en 2022 et la maison a été inaugurée le 30 septembre 2022. 409 146,27 € toutes taxes comprises ont été investis sur ce projet, avec un financement du plan France relance, du département des Hautes-Pyrénées, d'EDF et de la GMF.</p> <p>Ce projet a été conduit dans le cadre du Plan de relance.</p> <p>► Maison du Parc national de Gavarnie : La Maison du Parc national de Gavarnie ne répond également plus aux attentes des visiteurs. Il convient de créer un espace d'accueil et d'interprétation qui sera, comme le site, un lieu réellement hors norme, tels que le Mont Saint-Michel, le Pont du Gard ou le Grand Canyon.</p> <p>Le Parc national des Pyrénées a lancé une étude préalable à la création d'un espace d'accueil, d'information et d'interprétation dont la définition du programme d'aménagement a été finalisée en 2022. La démarche se poursuit. Un groupe, réunissant les acteurs du tourisme, du patrimoine mondial, les collectivités et le Parc national des Pyrénées accompagne cette réalisation. Un concours d'architecte a abouti, en novembre 2022, avec le choix d'une équipe constituée autour du cabinet KENGO KUMA ASSOCIES.</p> <p>Ce projet a été conduit dans le cadre du plan de relance – France relance.</p>

Activités	Description	Evaluation 2022
<p>4-3.</p> <p>Réalisation et gestion d'infrastructures d'accueil du public</p>	<p>► Par ailleurs, le Parc national assure l'entretien de plus de mille kilomètres de sentiers. Il est toutefois apparu nécessaire d'élaborer un schéma des itinéraires de randonnées partagé et mutualisé avec les collectivités gestionnaires (<i>action 18 du plan d'actions de la charte</i>) pour répondre aux objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ actualiser le réseau des sentiers au regard du nouveau périmètre de l'aire d'adhésion du Parc national, ▪ prendre en compte les évolutions concernant la création de voies circulables (<i>pistes pastorales et forestières...</i>), les compétences territoriales en matière de gestion de la randonnée, ainsi que l'apparition du caractère payant sur certains sites d'accueil, 	<p>► Maison du Parc national d'Etsaut : La maison du Parc national des Pyrénées d'Etsaut - Pyrénées-Atlantiques – posait difficulté. L'équipement est une ancienne gare SNCF, sur la fameuse voie ferrée internationale Oloron Sainte Marie – Canfranc, construite, sans doute, sur les remblais de la construction de l'emprise de la voie. Des travaux de redressement des fondations de la maison du Parc national des Pyrénées ont été conduits précédemment.</p> <p>En 2022, les travaux de reprise complète de la maison et des extérieurs, pour la somme de 450 000,00 €, ont été conduits grâce à des crédits du ministère en charge de l'écologie. La maison a été complètement remise aux normes et à neuf (<i>toiture, installations électriques, peintures, extérieurs et abords, etc..</i>). Elle a vocation à être inaugurée au premier semestre 2023.</p> <p>► Comme suite à la définition de principes de répartition des interventions et à une large concertation de l'ensemble des acteurs concernés, le « <i>schéma directeur des sentiers du Parc national des Pyrénées</i> » a été présenté et adopté lors du conseil d'administration du Parc national des Pyrénées, le 29 juin 2021.</p> <p>La phase de signature des conventions de mise en œuvre de ces principes inscrits au schéma directeur des sentiers a été engagée à partir du mois de septembre 2021. Elle s'est achevée courant 2022.</p> <p>Un vaste programme d'investissements sur le réseau des sentiers en zone cœur, sous maîtrise d'ouvrage du Parc national des Pyrénées, a été engagé en 2021 dans le cadre du programme « <i>six sentiers – six vallées</i> » financé par le ministère en charge de l'écologie. Il s'est poursuivi en 2022 grâce à l'opération Avenir montagnes.</p> <p>Six sentiers, situés entre 1 500 et 2 500 mètres d'altitude ont été restaurés en juin / juillet 2022.</p> <p>Ces sentiers, très fréquentés, sont sujet à une forte érosion des randonneurs et des eaux de ruissellement. La sur-fréquentation de ces sites a créé au cours des années de nombreuses sentes parallèles tout au long des itinéraires.</p>

Activités	Description	Evaluation 2022
<p>4-3.</p> <p><i>Réalisation et gestion d'infrastructures d'accueil du public</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ définir une répartition des compétences, des modalités d'interventions sur le réseau en fonction de certains usages ou selon la nature du sentier, ▪ établir des conventions entre le Parc national et les structures locales de gestion dans le cadre de l'application des modalités d'intervention, ▪ qualifier et valoriser le réseau des itinéraires en évaluant l'opportunité et la faisabilité de disposer d'un outil commun de valorisation des itinéraires. <p>Ce schéma directeur vise à ancrer l'intervention du Parc national en complémentarité de celle des autres acteurs, afin d'améliorer le réseau des sentiers et valoriser l'activité randonnée pédestre sur le territoire. Il reposera sur une large concertation avec l'ensemble des partenaires et se traduira par la mise en application de conventions pour faciliter sa mise en œuvre opérationnelle (<i>définition des modalités d'intervention</i>). Il permettra d'aménager de manière concertée, le départ des sentiers de randonnée importants (<i>toilettes sèches, signalétique d'information et de sensibilisation, etc.</i>). Ces points de départ participent à l'image du Parc national.</p>	<p>Chaque intervention est unique du fait de la configuration des lieux et des conditions d'accès (<i>certaines nécessitent trois à quatre heures de marche, les matériaux à utiliser ne sont pas toujours disponibles sur place</i>) ; le dénivelé pouvant atteindre quatre cent vingt-cinq mètres.</p> <p>Les sentiers rénovés, en 2022, avec le soutien du plan Avenir montagnes, sont été les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sentier d'Estoudou, vallée d'Aure, - sentier du Pont d'Espagne au lac de Gaube, vallée de Cauterets, - sentier du lac de Gaube au refuge des Oulettes de Gaube, vallée de Cauterets, - sentier des Oulettes de Gaube au refuge de Baysse, vallée de Cauterets, - sentier du Larribet, Val d'Azun, - sentier du Col de l'Iou au - col de Peyreget, vallée d'Ossau, - sentier de Peyrenerre - col de Lagrave, vallée d'Aspe <p>La somme de 580 074,00 €a été investie, en 2022, pour assurer cette rénovation des sentiers du Parc national des Pyrénées (<i>hors entretien courant</i>).</p> <p>Le plan Avenir montagnes a contribué à financer 80 % des dépenses.</p> <p>Toutes les entreprises intervenantes sont domiciliées dans les Hautes-Pyrénées ou Pyrénées-Atlantiques.</p>

4 – Faire connaître le patrimoine et accueillir les visiteurs

Activités	Description	Evaluation 2022
<p data-bbox="403 215 481 247">4-3.</p> <p data-bbox="224 279 660 391"><i>Réalisation et gestion d'infrastructures d'accueil du public</i></p>	<p data-bbox="716 263 1131 550">Sur la période 2019 - 2023, la réhabilitation particulière d'un sentier nécessite d'être mise en avant, celui dit des Laquettes, qui permet de relier le lac d'Orédon au lac d'Aubert au sein de la réserve naturelle nationale du Néouvielle, gérée par le Parc national des Pyrénées pour le compte de l'Etat.</p> <p data-bbox="716 582 1131 710">Ce sentier, conçu pour favoriser une découverte familiale et accessible au plus grand nombre, a connu de très fortes dégradations au fil du temps.</p> <p data-bbox="716 710 1131 1029">Malgré des interventions ponctuelles d'entretien réalisées par l'établissement, le sentier n'est plus accessible à tous et devient dangereux sur certaines sections. Des investissements conséquents sont nécessaires permettant un reprofilage et une sécurisation des itinéraires. Ces travaux, programmés courant 2019, sont en lien avec le travail susvisé sur schéma directeur des sentiers.</p>	<p data-bbox="1198 263 1489 295">Travaux Réalisés en 2019.</p>

Activités	Description	Evaluation 2022
<p>4-3.</p> <p>Réalisation et gestion d'infrastructures d'accueil du public</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Concernant les refuges dont le Parc national est propriétaire, deux actions sont pressenties sur la période 2019-2023 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ faire du refuge d'Ayous une vitrine des solutions de gestion environnementale en sites isolés (<i>action 9 du plan d'actions de la charte</i>), tant sur le plan de l'assainissement que sur le plan énergétique. Sur la base de ces innovations sur la gestion environnementale en sites isolés, il s'agira de proposer des retours d'expériences pour sensibiliser les usagers et les partenaires, 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Refuge d'Ayous : <p>Le Parc national des Pyrénées a souhaité, sur le site du refuge d'Ayous - Pyrénées-Atlantiques - expérimenter la substitution complète des toilettes à eau par des toilettes sèches, supprimant les eaux vannes et la mise en place d'un assainissement écologique (<i>pour les eaux ménagères</i>). Il s'agit d'expérimenter un dispositif s'affranchissant de la fosse toutes eaux dont la gestion des boues reste problématique pour l'ensemble des refuges (<i>épandage sur site non réglementaire ou exportation par hélicoptage coûteux économiquement et écologiquement</i>). Le dispositif testé est rustique et adapté à la haute montagne, à savoir un filtre planté vertical et des tranchées de filtration horizontale. Les référentiels réglementaires ne prévoient pas cette spécificité ce qui grève leur utilisation (<i>dispositif non agréé</i>).</p> <p>Les travaux ont été réalisés en 2020. Les toilettes sèches et le dispositif d'assainissement écologique ont été mis en fonctionnement en 2021. Un suivi est mené en collaboration avec l'unité de recherche REVERSAAL de l'Institut national de la recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement sur la période 2021 - 2024 pour valoriser le retour d'expérience de ce type de dispositif en site isolé d'altitude (<i>filtre planté + filtre à broyat de bois, compostage</i>).</p> <p>Après deux années de suivi sur le traitement de la filière « eaux ménagères », les analyses montrent un sous-dimensionnement du filtre planté par rapport à la charge organique à traiter. Cela vient des hypothèses faites en amont du dimensionnement. La connaissance sur les effluents de refuge était très lacunaire et ces derniers se sont avérés plus chargés et concentrés que ce qui était disponible dans la bibliographie. Le dispositif reste néanmoins efficace. Le rendement du filtre est de l'ordre de 50 à 80 %. Les tranchées d'infiltration à broyat de bois jouent leur rôle (<i>pas de submersion ni de résurgence</i>). Les analyses montrent également l'intérêt de la ségrégation à la source avec un effluent très peu chargé en nitrate et phosphore. Des améliorations sur l'entretien et la mise en place d'une alternance sur le fonctionnement du filtre vertical pour éviter son colmatage sont prévues pour la saison 2023.</p>

Activités	Description	Evaluation 2022
<p>4-3.</p> <p><i>Réalisation et gestion d'infrastructures d'accueil du public</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ avec les collectivités, préciser l'opportunité de reconstruction du refuge de Baroude, en lien avec les décisions de justice rendues dans le cadre du sinistre intervenu dans la nuit du 12 au 13 octobre 2014. 	<p>En parallèle, le suivi de la maturation des composts des toilettes sèches se poursuit également (<i>jusqu'au printemps 2024</i>). Des améliorations qui ont porté leur fruit ont été faites sur le fonctionnement des toilettes sèches par les gardiens (<i>ventilation notamment</i>).</p> <p>► Refuge de Barroude :</p> <p>Le Parc national a lancé une consultation le 1er décembre 2022, en vue de la désignation d'un maître d'œuvre pour l'étude préalable à la construction du refuge de Barroude. Ce refuge, construit en 1973, était situé à 2 370 mètres. D'une surface de cent soixante mètres carrés et d'une capacité de trente-cinq places, il était extrêmement connu des randonneurs. Le site de la Gela, où il était installé, est exceptionnel de beauté.</p> <p>Le refuge de Barroude a été complètement détruit par un incendie, vraisemblablement, dans la nuit du samedi 11 au dimanche 12 octobre 2014. La déconstruction de ce sinistre a été réalisée à l'automne 2015. Il ne reste sur site que quelques ouvrages sommaires.</p> <p>L'étude, objet de consultation lancée, doit poser les bases du contenu, de la localisation et du programme du futur équipement sur le site de Barroude. Il s'agit également de fournir tous éléments en vue de la conduite d'un concours d'architecte.</p> <p>A l'issue de cette consultation, le cabinet SCARABEE a été désigné et a débuté son travail.</p>

Activités	Description	Evaluation 2022
<p style="text-align: center;">4-4.</p> <p style="text-align: center;"><i>Outils de communication de l'Etablissement public parc national</i></p>	<p>► Le Parc national réalise divers supports de communication pour sensibiliser tout à la fois les habitants des vallées, les élus locaux, les administrations et les touristes. L'objectif est de présenter le travail du Parc national, les richesses patrimoniales du territoire, les études menées et les résultats obtenus. Le Parc national produit ainsi des fiches d'information à destination du grand public, des ouvrages, des posters, des expositions. Le site internet et les réseaux sociaux sont également des vecteurs de communication vers ce public. Des clips et des films sont produits à destination du grand public. Ces différents supports peuvent également être destinés aux habitants et aux élus locaux. Un journal est diffusé tout particulièrement dans les vallées.</p>	<p>► Journal, « <i>Empreintes</i> » : Le Parc national des Pyrénées édite un journal, « <i>Empreintes</i> », à destination des habitants et des visiteurs. Il paraît début juillet de chaque année. Il est tiré à 28 000 exemplaires. Il est diffusé dans les boîtes aux lettres des habitants de l'aire optimale d'adhésion (19 000 exemplaires) et est également mis à la disposition du grand public dans les Maisons du Parc national. Il est téléchargeable sur www.pyrenees-parcnational.fr. Il aborde les missions du Parc national des Pyrénées au travers des sujets d'actualité.</p> <p>En 2022, au fil d'une édition de vingt-huit pages, ont été abordés les actualités (<i>l'application Obscitoyenne, le Bien classé au patrimoine mondial Pyrénées-Mont Perdu, la fermeture pour travaux du refuge d'Arlet, un dépliant « la montagne sans voiture », les animations estivales</i>), le programme relatif à l'interaction entre poissons et Calotritons, le programme Cartes blanches, le programme de l'Atlas de la biodiversité communale, un dossier sur la nuit (<i>programme, impacts, actions</i>), l'Aire terrestre éducative, la campagne de sensibilisation aux bons usages #enharmonie et les travaux de restauration pour un accueil optimisé.</p> <p>► Site internet : Le site internet www.pyrenees-parcnational.fr a été consulté en 2022, par 209 011 utilisateurs uniques (202 290 utilisateurs uniques en 2021 soit + 3,3 %) pour 256 891 sessions (247 287 sessions en 2021 soit + 3,7 %).</p> <p>La fréquentation est assez stable jusqu'à la mi-mai 2022 (<i>quatre cents à six cents visiteurs uniques par jour</i>) avec un pic de fréquentation le 14 février 2022 (<i>1 703 visiteurs</i>). Puis une montée en puissance à partir de mi-mai jusqu'à fin juin 2022 et enfin la saison estivale qui voit jusqu'à 1 500 visiteurs par jour fréquenter le site. Après le 15 août 2022, nous constatons une baisse de la fréquentation qui se concrétise à partir du 2 septembre, par une fréquentation autour de six cents visiteurs par jour. A partir de fin septembre, la fréquentation se stabilise autour de quatre cents à quatre cent cinquante visiteurs par jour.</p> <p>En moyenne, un visiteur revient 1,25 fois sur le site (<i>1,22 en 2021</i>). Pour chacune de ses sessions, il ouvre en moyenne 1,89 pages (<i>1,99 en 2021</i>). La durée moyenne de sessions est de 1 minute 37 (<i>1 minute 38 en 2021</i>).</p>

Activités	Description	Evaluation 2022
<p>4-4.</p> <p>Outils de communication de l'EPPN</p>		<p>La rubrique « <i>Actualités</i> » est alimentée plusieurs fois par semaine : présentation des protocoles de suivi d'espèces au fil des saisons, événements naturels (<i>naissances, comportement faunistique, ...</i>), descriptifs d'espèces, programme d'animations dans les vallées, signature de convention de partenariat, activités du Parc national... Les appels d'offres sont mis en ligne à la rubrique « <i>commande publique</i> » dès le début de chaque consultation. La rubrique « <i>diffusion de données</i> » est également très régulièrement fournie : journal « <i>Empreintes</i> », dépliant ... Le recueil des actes administratifs est positionné au sein de cette rubrique.</p> <p>► Réseaux sociaux :</p> <p>La page Facebook du Parc national des Pyrénées fait la part belle à la présentation des missions des agents de l'établissement en relatant des actions précises commentées et illustrées de photos, à la présentation d'espèces et à l'organisation d'événements organisés par le Parc national ou en partenariat avec lui. Certains jours, les paysages du Parc national invitent les followers à l'évasion. La page suscite questions et réactions. Le Parc national y répond systématiquement. La page permet une exploitation optimisée de la photothèque de l'établissement. La page est également alimentée grâce à des vidéos réalisées par le Parc national. Le public a majoritairement plus de vingt-quatre ans. Globalement les femmes sont plus nombreuses (51,40 % de femmes) exception faite sur les tranches d'âge 35-44 ans (<i>les femmes sont légèrement minoritaires</i>) et 45-54 ans (<i>égalité entre les sexes</i>). Sur les tranches cinquante-cinq ans et plus, les femmes sont majoritaires. Avec cent cinquante-sept posts publiés, l'année 2022 s'est achevée sur près de 138 000 personnes abonnées à la page.</p> <p>La chaîne YouTube permet de mettre en ligne les vidéos réalisées par les agents du Parc national sur les réseaux sociaux. Elle est alimentée très régulièrement sur la thématique de la faune, un peu moins sur les thématiques de la flore, des missions de développement durable de l'établissement, des paysages...</p> <p>En 2022, le Parc national a lancé sa page Instagram : cent sept posts ont été publiés pour une audience en fin d'année de 7 000 followers.</p>

Activités	Description	Evaluation 2022
<p>4-4.</p> <p><i>Outils de communication de l'EPPN</i></p>	<p>► L'enjeu de la période 2019 - 2023 sera de produire une stratégie de communication articulée avec la stratégie du réseau des parcs nationaux et de l'Office français de la biodiversité. Il s'agit de rationaliser les outils de communication de l'établissement. Des plans de communication annuels permettront une déclinaison opérationnelle de cette stratégie.</p> <p>L'enjeu de la communication interne est également prégnant. Il est prévu de développer un intranet pour les agents du parc, afin de mieux organiser et faire circuler l'information interne.</p>	<p>Une page LinkedIn, destinée aux professionnels, a été ouverte en 2022 et connaît un succès grandissant.</p> <p>► Médias locaux : Le Parc national entretient des relations régulières avec la presse locale et régionale. Il cherche à mettre en valeur le travail qu'il réalise au quotidien sur le territoire seul ou avec des partenaires. Il propose à la presse des sujets afin de mettre en lumière ses missions : présentation du travail quotidien de ses agents, ses études, ses suivis, ses partenariats avec les acteurs du territoire et son travail. Une large communication est également menée sur les animations et sur la marque « <i>Esprit parc national</i> ».</p> <p>Il y a eu soixante-dix communiqués de presse en 2022 (<i>contre soixante-et-un en 2021</i>).</p> <p>► Le Parc national a poursuivi en 2022, la définition de sa stratégie de communication avec l'aide d'une agence de conseil. Des ateliers ont été organisés avec le personnel, avec le comité de direction de l'établissement et avec des membres qualifiés (<i>membres du conseil d'administration, du conseil scientifique et du conseil économique, social et culturel</i>). La restitution finale de la stratégie de communication, en vue de sa mise en œuvre, est intervenue au printemps 2022. La nouvelle stratégie de communication a été validée à l'automne 2022.</p> <p>En lien avec la mise en œuvre du projet d'établissement et avec la nécessité d'améliorer la circulation d'information interne à l'établissement, un travail a été engagé en 2021 pour moderniser l'intranet en place au Parc national des Pyrénées.</p> <p>En 2022, le travail réalisé a permis de finaliser la structure et le contenu du site ainsi que son fonctionnement. Une première maquette numérique a été testée en fin d'année. Trois formations à l'utilisation de l'outil ont été organisées auprès des futurs utilisateurs. Le remplissage du contenu et la mise en œuvre opérationnelle sont prévus pour début 2023.</p>

4 – Faire connaître le patrimoine et accueillir les visiteurs

Activités	Description	Evaluation 2022
<p style="text-align: center;"><i>FOCUS SPECIFIQUE</i></p>	<p>► Descriptif des actions de l'établissement public en faveur d'un public handicapé.</p> <p>Le parc national des Pyrénées mène depuis de nombreuses années une politique d'accueil de tous les publics. Il intègre la dimension d'accessibilité dans tous les projets qu'il porte, projets immobiliers comme animations. Les maisons du Parc national sont labellisées « <i>tourisme & handicap</i> ». Des sorties, sur le terrain, encadrées par les gardes-moniteurs sont organisées à destination de ce public. Un développement de cette offre de service en s'appuyant sur les accompagnateurs « <i>marqués</i> » sera entrepris.</p>	<p>► Le projet de rénovation de la maison du Parc national des Pyrénées et du val d'Azun a pour objectif le renouvellement du label « <i>tourisme et handicap</i> » pour les quatre handicaps.</p> <p>Le label « <i>tourisme et handicap</i> » pour les quatre handicaps a été renouvelé pour la Maison du Parc national des Pyrénées de Saint-Lary Soulan.</p> <p>Par ailleurs, la rubrique « <i>accueil</i> » de tous les publics du site internet du Parc national a été complétée pour mieux présenter l'offre à destination des personnes en situation de handicap.</p>

4 – Faire connaître le patrimoine et accueillir les visiteurs

Indicateurs

Indicateurs 4	Cible 2021	Résultats 2021	Cible 2022	Résultats 2022
4-1a : nombre de scolaires ayant bénéficié des actions du parc (dont scolaires résidents hors périmètre du parc)	stable / 2020	1 720	stable / 2021	2 242
4-2a : nombre de visiteurs par an (1)	Prévisions incertaines compte tenu de la crise sanitaire, mais le nombre de visiteurs est estimé équivalent à celui de 2020	464 600 Baisse d'environ 8 % par rapport à 2020 principalement sur le mois de juillet (météo capricieuse). Les clientèles françaises en séjour ou en excursion se sont dans l'ensemble maintenues à un niveau important	Stable/2021	452 500 Légère baisse constatée due à un démarrage un peu poussif de la saison touristique au mois de juillet
4-3a : kilométrage de sentier entretenu (2) (pas nécessairement par le parc)	55	75	55	73
4-4a : nombre de visites du site web du parc	Stable / 2020	202 090	Stable / 2021	209 011

(1) le nombre de visiteurs est renseigné annuellement sur la base de la somme des données de fréquentation pendant la période allant du 15 juin au 15 septembre de quatre sites payants (Gavarnie Village, Pont d'Espagne, Héas et Orédon). Le nombre de visiteurs est calculé à partir du nombre de véhicule comptabilisés à l'entrée du site payant multiplié par le coefficient 2,7 (ce coefficient correspond au nombre moyen de visiteurs par véhicule).

(2) le kilométrage de sentier entretenu est basé sur le nombre de sentiers gérés par le parc national (97 sentiers pour 465 kms). Il est calculé à partir du nombre de tronçons (166 tronçons) faisant l'objet de travaux d'entretien (plateforme ou ouvrage) multiplié par le linéaire moyen d'un tronçon qui est de 2,8 kms.

5 – Piloter la politique des parcs nationaux

Activité	Actions, activités programmées dans le cadre du COP 2019-2023	Evaluation 2022
<p style="text-align: center;">5-1.</p> <p style="text-align: center;">Animation et évaluation de la charte</p>	<p>Sur la période 2019 - 2023, seront mis en œuvre deux documents de planification territoriale opérationnelle, le plan d'actions de la charte et le plan d'actions « <i>connaissance</i> », qui constituent l'offre de service du Parc national des Pyrénées à son territoire.</p> <p>Il sera impératif pour le Parc national de mieux valoriser son action pour démontrer ses plus-values et légitimité territoriales. La mise en avant auprès des partenaires de l'établissement, des capacités d'expertise et d'ingénierie technique, réglementaire et financière de ses agents, constituera un levier d'action pertinent.</p> <p>► Le développement des partenariats, sera indispensable. Il sera un levier, démultipliant l'appropriation des enjeux du Parc national auprès des acteurs du territoire. De nouvelles conventions d'application de la charte et des contrats de partenariat seront signés en déclinaison opérationnelle de ces plans d'actions (<i>action 28 du plan d'actions de la charte : démultiplier l'appropriation des enjeux du Parc national des Pyrénées auprès des partenaires et des générations futures / développer des partenariats et des contractualisations</i>).</p>	<p>2022 est la quatrième année de mise en œuvre du second plan d'actions de la charte qui s'applique sur la période 2019 - 2023.</p> <p>Le plan d'actions est l'outil qui permet la déclinaison territoriale des objectifs et des orientations tels qu'ils ont été fixés dans la charte du territoire. Il contribue à sa mise en œuvre.</p> <p>► Au 31 décembre 2022, douze conventions ou contrats de partenariats passés avec des établissements/offices publics ou entreprises sont opérationnels et participent à la mise en œuvre de la charte du territoire. On peut citer la convention annuelle de partenariat signée avec les deux délégations régionales de l'Office français de la biodiversité, celle avec les deux délégations régionales de l'Office national des forêts ou encore les conventions de partenariat signées avec Electricité de France ou Réseau de transport électrique. Ces conventions sont l'occasion de définir chaque année un plan d'actions concret et de convenir des modalités de mise en œuvre de ce plan.</p> <p>Trente-quatre conventions d'application de la charte ont également été signées avec des collectivités territoriales, dont quatre avec des intercommunalités.</p>

Activités	Description	Evaluation 2022
<p>5-1.</p> <p><i>Animation et évaluation de la charte</i></p>	<p>Ces conventions et contrats définiront, jusqu'au 31 décembre 2023, les actions ou les projets que les collectivités et les partenaires mèneront avec le Parc national des Pyrénées.</p> <p>L'importance stratégique de passer des conventions d'application avec les communautés de communes est à souligner, en lien avec l'élargissement récent de leurs compétences.</p> <p>► Un dispositif approprié d'évaluation de ces plans d'action sera également mis en œuvre, à la fois pour conforter, adapter ou réorienter les actions, mais également pour renforcer la lisibilité des actions auprès des habitants et des acteurs locaux. Dans ce cadre, l'établissement envisage d'améliorer l'évaluation de son efficience en évaluant notamment les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs et les orientations.</p>	<p>► En 2021, le Parc national des Pyrénées a engagé les travaux pour préparer l'évaluation de la charte en vue de son éventuelle mise en révision en 2027. L'article L.331-3-II du code de l'environnement prévoit que l'établissement public du Parc national évalue l'application de la charte et délibère sur l'opportunité de sa révision douze ans au plus après son approbation, soit en 2024.</p> <p>Cette première évaluation de la mise en œuvre de la charte vise notamment à améliorer la lisibilité du rôle du Parc national et de ses partenaires et d'aider à la communication sur les actions menées sur le territoire. En 2022, un travail de structuration du dispositif d'évaluation a été mené au sein de l'établissement en partenariat avec la commission dédiée, issue du conseil économique, social et culturel.</p> <p>Ce travail a permis de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - préparer le bilan du second plan d'actions dont la caducité est fixée au 31 décembre 2023, - définir le dispositif d'évaluation de la charte à l'horizon 2024, - faire des propositions concrètes pour la mise en œuvre de l'observatoire du territoire en complément du dispositif d'évaluation. <p>Le dispositif d'évaluation vise à répondre à la question suivante : Quelle plus-value est apportée au territoire par l'application de la charte du Parc national des Pyrénées ?</p>

Activités	Description	Evaluation 2022
<p>5-1.</p> <p>Animation et évaluation de la charte</p>		<p>Le dispositif est structuré à partir de quatre enjeux majeurs identifiés, provenant du diagnostic du territoire de la charte et de onze thématiques qui couvrent l'ensemble des actions mises en place par le Parc national des Pyrénées et ses partenaires.</p> <p>Les quatre enjeux sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - connaître et préserver le patrimoine culturel et paysager du territoire, - connaître et préserver le patrimoine naturel et suivre les changements globaux, - développer et valoriser une économie locale respectueuse des patrimoines, - valoriser et transmettre les connaissances pour mieux préserver. <p>Les onze thématiques sont le paysage, la culture, le patrimoine bâti et l'urbanisme, les écosystèmes et trames prioritaires (<i>trame des milieux aquatiques, trame sombre, trame vieux bois, trame milieux ouverts</i>), la marque « <i>Esprit parc national</i> », le tourisme durable, l'agropastoralisme, la forêt, l'éducation à l'environnement et la mobilisation citoyenne.</p> <p>Pour chaque thématique, il s'agit de suivre la mise en œuvre de la charte à travers des indicateurs de résultats et de suivre les évolutions du territoire sur le long terme à travers des indicateurs d'impacts. Les indicateurs d'impacts ont aussi pour vocation d'évaluer les évolutions du territoire et d'actualiser le diagnostic et la définition des enjeux en prévision de l'élaboration d'une éventuelle seconde charte. Une attention particulière a été portée à la définition des indicateurs afin qu'ils puissent être les plus simples, lisibles, pertinents et fiables. Ils ont également été définis en s'interrogeant sur la disponibilité des données et sur la capacité à les renseigner. Le nombre d'indicateurs a aussi été réduit par rapport au premier travail réalisé, afin d'alléger la démarche. Certaines analyses ne peuvent être réduites à des indicateurs chiffrés et seront complétées par des approches plus qualitatives.</p> <p>L'établissement public n'a pas travaillé à l'alimentation du logiciel de suivi et d'évaluation EVA.</p>

Activités	Description	Evaluation 2022
<p style="text-align: center;">5-2.</p> <p style="text-align: center;"><i>Contribution aux politiques régionales et nationales de développement durable et de protection des patrimoines</i></p>	<p>► Au titre des politiques régionales :</p> <p>L'enjeu sera de renforcer la visibilité territoriale du Parc national des Pyrénées, notamment en lien avec les évolutions des modalités d'organisation et de financement des politiques nationales et territoriales de l'eau, de la biodiversité et du développement durable (<i>lois MAPTAM, loi NOTRe</i>) auprès des conseils régionaux.</p> <p>La valorisation du Parc national des Pyrénées comme opérateur territorial des politiques régionales auprès des régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine mérite d'être amplifiée, notamment en lien avec leur rôle de nouveaux chefs de file des politiques de biodiversité, la mise en place de parlements régionaux de la montagne ou d'objectifs de régions à « <i>énergie positive</i> » ; parallèlement, l'enjeu de démultiplication des aides apportées sur le territoire du parc reste subordonnée à l'intégration par ces nouvelles autorités de gestion, de l'établissement et de ses enjeux au sein du prochain contrat de plan Etat – Région et des programmes opérationnels européens à venir.</p> <p>Le positionnement du Parc national dans les Agences Régionales pour la Biodiversité (ARB) pourrait constituer une opportunité concourant à ces objectifs.</p>	<p>► Le Parc national a participé à la finalisation de l'élaboration de la stratégie régionale pour la biodiversité de la région Nouvelle Aquitaine. Il est membre du comité technique et scientifique de la stratégie de la région Nouvelle Aquitaine. Le Parc national participe à la réflexion sur le choix des indicateurs à mettre en œuvre dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de la stratégie pour la biodiversité.</p> <p>En ce qui concerne la région Occitanie, le Parc national participe aux instances régionales et à certaines réunions de travail pilotées par l'Agence régionale de la biodiversité d'Occitanie qui ont porté notamment sur l'élaboration de la Stratégie des aires protégées.</p> <p>Il n'a pas été possible de s'impliquer activement dans le processus d'élaboration des programmes de l'Union européenne. La cause en est la lourdeur des démarches et la localisation du Parc national des Pyrénées sur deux régions programmes. En revanche, une attention particulière a été portée à l'élaboration de la nouvelle convention de massif et au volet de contractualisation des crédits du BOP 113 – budget de l'Etat. Il n'a pas été possible de renouveler le dispositif antérieur confiant au Parc national la gestion d'une sous-enveloppe de la convention de massif car les nouvelles orientations retenues n'intègrent pas de dimension territoriale. Pour autant, il a bien été confirmé que les projets du territoire du parc sont éligibles aux nouvelles mesures.</p> <p>Par ailleurs, le Parc national des Pyrénées a participé activement aux travaux du Comité régional du tourisme et des loisirs de la région Occitanie avec lequel un partenariat renforcé est engagé, en collaboration avec les autres parcs naturels de la région. Ce dernier partenariat a abouti en 2022 à la définition d'une stratégie de valorisation touristique des aires protégées qui sera déployée dès l'année 2023.</p> <p>Dans un autre registre, le conseil d'administration du Parc national des Pyrénées a décidé de la mise en place d'un nouveau dispositif d'appui et de financement des projets portés par les collectivités adhérentes au Parc national, les associations ou bénéficiaires de la marque et qui concourent à la mise en œuvre de la charte du parc. Une enveloppe maximale est arrêtée chaque année au regard des capacités financières de l'établissement public.</p>

Activités	Description	Evaluation 2022
<p>5-2.</p> <p><i>Contribution aux politiques régionales et nationales de développement durable et de protection des patrimoines</i></p>	<p>L'évaluation annuelle du présent contrat d'objectif et de performance sera l'occasion de dresser un bilan des actions financées par le Parc national des Pyrénées au titre du contrat de plan Etat - régions (<i>convention interrégionale de massif Pyrénées</i>). Cette politique d'intervention affiche une forte dispersion sur des opérations à faible impact et ces dépenses d'intervention impactent la trésorerie sans visibilité calendaire réelle.</p> <p>Les règlements d'intervention nécessiteront d'être adaptés aux réalités budgétaires sur la période du prochain contrat d'objectif et de performance.</p>	<p>En complément, une autre enveloppe plus réduite est dédiée à un appel à projet développé par le Parc national et dont la thématique change chaque année. Le principe de cette démarche est d'impulser une dynamique sur des sujets prioritaires ou d'attention du parc. Elle permet de financer deux ou trois opérations chaque année pour un montant maximal de 25 000,00 € d'aides. En 2022, la thématique de la nuit a été retenue. Deux écoles ou regroupement d'écoles ont bénéficié de ce dispositif pour engager des réalisations concrètes sur ce sujet.</p> <p>Au titre des crédits d'intervention et de l'appel à projets, le Parc national des Pyrénées a programmé 220 668,00 €, sur ses fonds propres, pour accompagner des initiatives locales. Ils sont répartis comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - vingt projets ont été accompagnés (210 334,00 €) au titre des crédits d'intervention « classiques » sur les départements des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Atlantiques, - deux projets ont été accompagnés (10 334,00 €) au titre de l'appel à projet « <i>Préserveons le ciel étoilé</i> » sur le département des Hautes-Pyrénées. <p>Cet investissement financier vient compléter le travail d'expertise et de conseil que l'établissement public apporte à chaque porteur de projet et dont les actions s'inscrivent dans la mise œuvre de la charte. Les projets financés sont réalisés en tout ou partie sur le territoire administratif des communes adhérentes à la charte ainsi que dans le cœur de Parc national des Pyrénées. Ils s'inscrivent dans un des cinq axes stratégiques de la charte du territoire. Ainsi, cet accompagnement financier constitue un réel effet levier pour le territoire et contribue aux objectifs fixés par ses acteurs lors de l'élaboration de la charte.</p> <p>L'aide financière apportée aux collectivités locales s'inscrit également dans la politique contractuelle de l'établissement avec qui des conventions d'application de la charte sont signées pour une période de cinq ans. La signature de ces conventions d'application de la charte est un critère de conditionnalité des aides pour ces porteurs de projet visant ainsi à accompagner des projets innovants, de qualité pour que le Parc national des Pyrénées soit un territoire d'excellence environnementale à forte notoriété</p>

Activités	Description	Evaluation 2022
<p style="text-align: center;">5-2.</p> <p style="text-align: center;"><i>Contribution aux politiques régionales et nationales de développement durable et de protection des patrimoines</i></p>	<p>► Au titre des politiques nationales :</p> <p>Le Parc national des Pyrénées a également des missions d'appui aux politiques nationales :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Gestion de deux réserves naturelles nationales : la réserve naturelle nationale du Néouvielle (2 313 hectares) en vallée d'Aure – Hautes-Pyrénées - et la réserve naturelle nationale des vautours fauves d'Ossau – Pyrénées-Atlantiques (83 hectares). <p>En tant que gestionnaire de ces réserves, le Parc national élabore les plans de gestion, les met en œuvre, les évalue à l'issue de leur période de mise en œuvre pour réorienter les prochains plans de gestion.</p> <p>Concernant la réserve naturelle nationale du Néouvielle, le plan de gestion s'est achevé au 31 décembre 2017. Il convient donc d'évaluer les actions réalisées entre 2013 et 2017 pour définir un nouveau plan de gestion. Cette évaluation sera conduite en 2019, de telle sorte que le prochain plan d'action puisse s'appliquer sur la période 2020-2029. Ce document devra veiller à éclaircir les compétences du gestionnaire et de la collectivité, notamment sur les problématiques d'accueil des visiteurs.</p>	<p>► Réserve naturelle nationale du Néouvielle :</p> <p>Le nouveau plan de gestion de la Réserve naturelle nationale du Néouvielle a été validé par Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées, fin 2021. Il porte sur la période 2021 – 2030 et comprend des actions de recherche, d'amélioration des connaissances, de suivi, de surveillance, d'entretien-restauration d'habitats et d'animation-sensibilisation. L'année 2022 a été marquée par le lancement de la mise en œuvre de ce plan de gestion, complexifiée par le départ au printemps du conservateur de la réserve.</p> <p>La convention de délégation de gestion entre l'Etat et le Parc national a été révisée et reconduite en 2022 pour cinq années. Le comité consultatif de gestion de la réserve naturelle nationale du Néouvielle s'est tenu le jeudi 15 décembre 2022. Il a permis de faire un point d'étape sur la mise en œuvre du plan de gestion et de préciser le rôle de l'ensemble des partenaires publics dans cette mise en œuvre en arrêtant la convention de partenariat entre le Syndicat intercommunal à vocation unique Aure-Néouvielle, le conseil départemental et le Parc national.</p> <p>Le Syndicat intercommunal à vocation unique Aure-Néouvielle a déposé, en 2021 un projet de création d'un sentier de tour du lac d'Orédon, partiellement situé dans la réserve. Le Parc national des Pyrénées l'a accompagné afin d'intégrer les enjeux naturalistes et paysagers en amont puis instruit la demande d'autorisation de travaux. En sa qualité de gestionnaire de la réserve le Parc national des Pyrénées a également apporté un soutien administratif et technique aux services de l'Etat pour la consultation du public préalable à l'autorisation de travaux.</p> <p>Au vu de la fréquentation atypique constatée en réserve depuis 2020, le Parc national des Pyrénées a renforcé la présence d'agents sur la réserve, notamment au cours des mois de juin à octobre 2022. Ainsi, cent soixante jours agents ont été dédiés à la surveillance de la réserve avec le renfort d'un garde supplétif. A ces chiffres, il convient d'ajouter la présence continue de deux hôtesses d'accueil touristiques pendant les mois de juillet et août. Cette présence humaine a permis de procéder à six cent soixante rappels de la réglementation spécifique en réserve naturelle nationale du Néouvielle, ainsi que vingt-six procédures judiciaires, toutes relevant d'amendes forfaitaires.</p>

Activités	Description	Evaluation 2022
<p>5-2.</p> <p><i>Contribution aux politiques régionales et nationales de développement durable et de protection des patrimoines</i></p>	<p>Concernant la réserve naturelle nationale d'Ossau, le plan de gestion qui s'applique actuellement prendra fin en 2022. Il est proposé que l'évaluation du plan de gestion intervienne en 2022, pour mise en œuvre d'un prochain plan de gestion sur la période 2023 - 2032.</p> <p>En tant que gestionnaire, le Parc national anime également la gouvernance des réserves, aux côtés des sous-préfectures territorialement compétentes. Un comité de gestion annuel sera organisé pour chacune des réserves sur la période 2019 - 2023.</p> <p>Les activités de police, de suivi et de gestion relatives aux réserves nationales sont intégrées dans les domaines d'activité précédents. Il est important de noter que certaines actions du plan de gestion sont subordonnées à l'obtention de dotations pour conduire des investissements. L'activité des agents du Parc national des Pyrénées sur ces réserves nationales sera adaptée aux moyens disponibles pour la mise en œuvre des plans de gestion correspondants.</p>	<p>► Réserve naturelle nationale d'Ossau :</p> <p>Le Parc national a contribué aux objectifs de connaissance de la réserve naturelle nationale d'Ossau à travers la réalisation du suivi annuel de la reproduction de la colonie de Vautour fauve. Cent trente-huit couples nicheurs ont été dénombrés (<i>un record</i>) avec toutefois un des plus faibles taux de succès reproducteur jamais enregistré (0.27). L'épisode d'influenza aviaire, détecté en France et en Espagne et touchant les vautours, explique vraisemblablement ce constat.</p> <p>Le Parc national des Pyrénées a œuvré pour des programmes de recherche pilotés par le laboratoire du laboratoire d'écologie fonctionnelle et évolutive du Centre national de la recherche scientifique et le muséum national d'histoire naturelle : suivi télémétrique des déplacements du percnoptère équipé d'une balise GPS, récolte de plumes de Vautour fauve au nid pour mesurer le niveau d'hormones de stress en période d'élevage des jeunes.</p> <p>Aucune infraction n'a été relevée en 2022 sur la réserve naturelle nationale d'Ossau. Un rapport d'activité a été réalisé sur la période 2017-2022. Il alimentera l'évaluation du plan de gestion prévue en 2023 et sa révision future.</p> <p>Au total, cent quatre-vingt jours-agents ont été consacrés à la gestion de la réserve naturelle nationale d'Ossau en 2022 par le Parc national des Pyrénées.</p> <p>Le comité consultatif de gestion de la réserve naturelle nationale d'Ossau ne s'est pas réuni en 2022. Il n'y a pas non plus eu de rencontre avec le conseil municipal d'Aste-Béon contrairement à ce qui est prévu dans la convention de partenariat établie entre les deux parties, en raison de la fermeture de la maison « <i>la Falaise aux vautours</i> ».</p>

Activités	Description	Evaluation 2022
<p>5-2.</p> <p><i>Contribution aux politiques régionales et nationales de développement durable et de protection des patrimoines</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gestion des dégâts de grands prédateurs <p>Conformément au décret n° 2009-406 du 15 avril 2009, les indemnités dues à raison des dommages causés aux troupeaux par les ours dans les communes du parc sont réglées par l'établissement, après avis de la Commission d'Indemnisation des Dégâts d'Ours (CIDO), émanation du bureau dont la composition est fixée par le conseil d'administration du Parc national des Pyrénées.</p> <p>Sur son territoire, le Parc national est en charge de la réalisation des constats des dommages sur troupeaux. Il en sera rendu compte annuellement. Le renforcement de la population de plantigrades en Béarn est susceptible de se traduire par un regain d'activité, tant dans les suivis de l'espèce que dans la gestion des dommages potentiels. Les modalités de mise en œuvre des constats correspondants mériteront d'être précisées, ces derniers intervenant au détriment d'autres missions « cœur de métier », et dans la période de plus forte charge des agents sur les domaines d'activité liés à la connaissance et à la gestion.</p>	<p>Un nombre total de quatre-vingt-cinq constats de dommage : en très forte augmentation par rapport aux années précédentes (<i>trente-quatre dossiers en 2021 et une moyenne de trente-sept dossiers par an sur les dix dernières années</i>).</p> <p>Cette augmentation est en très grande partie due à la prédation par le loup, qui, sur le territoire du parc, s'est particulièrement manifestée sur le Hautacam, l'est de la Vallée d'Ossau, le piémont, et l'ouest du Val d'Azun (<i>Soulor, Ouzoum</i>).</p> <p>Un foyer de prédation par l'ours sur le Rioumajou, un autre sur la haute vallée d'Azun (<i>Doumbas, Labassa</i>).</p> <p>Un faible taux de prédation en Béarn avec un seul dommage attribué à l'ours.</p> <p>La nouvelle procédure d'indemnisation alourdit grandement le travail administratif qui n'a pas pu être réalisé dans sa totalité (<i>édition des courriers et décisions, mise en paiement</i>), la priorité de l'attribution des moyens ayant dû être donnée à l'expertise et à la conclusion technique des dossiers.</p> <p>En 2022, et pour la première fois, les dommages attribués au loup (<i>vint-cinq</i>) ont été supérieurs à ceux attribués à l'ours (<i>vingt-et-un</i>).</p> <p>La réalisation des constats et leur instruction technique (<i>expertise du constat et conclusion technique</i>) ainsi que la gestion des dossiers indéterminés et des recours devant la commission d'indemnisation des dégâts constituent des éléments s'inscrivant pleinement tant dans les compétences que dans la responsabilité du parc.</p> <p>La réalisation de ces différentes tâches implique de renforcer le pool d'agents concernés par la procédure d'instruction technique et de gestion des dossiers.</p> <p>Le Parc national a préparé un dossier pour solliciter les Fonds verts déployés par l'Etat en 2023.</p> <p>Dans la continuité des actions passées, les formations initiales et de recyclage « constat » ont été menées. Elles ont été cependant enrichies d'un volet « bio-sécurité » avec l'intervention d'un vétérinaire.</p>

Activités	Description	Evaluation 2022
<p>5-2.</p> <p><i>Contribution aux politiques régionales et nationales de développement durable et de protection des patrimoines</i></p>	<p>En lien avec la détection d'un loup hybride en Ossau pendant l'été 2018, il sera pertinent que les agents de terrain soient formés à la recherche d'indices propres à cette espèce.</p> <p>La gouvernance dédiée à l'indemnisation des grands prédateurs nécessitera dans ce contexte une réflexion plus large sur son devenir, en lien avec les services de l'Etat compétents.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contribution de l'établissement au plan biodiversité 	<p>Concernant le loup, la demande d'intégration des agents des secteurs de la vallée d'Aspe et du Val d'Azun dans la formation « <i>recherche d'indices loup</i> » a été faite pour une réalisation souhaitée en juin et septembre 2023.</p> <p>Dans le cadre du Plan de relance, le Parc national des Pyrénées a lancé, en 2021, un appel à projets permettant d'organiser, autour de son territoire et de ses enjeux, une mobilisation citoyenne en faveur de ses paysages et de sa biodiversité. Cet appel à projets visait à faire émerger et soutenir des initiatives et des actions locales au service de la biodiversité et des paysages, sur le territoire du Parc national des Pyrénées. Il a apporté une subvention aux projets retenus (<i>montant plafonné par action</i>). Les initiatives, actions et projets visaient les thématiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - actions de gestion au profit des milieux et des habitats hébergeant le cas échéant des espèces protégées : <ul style="list-style-type: none"> • restauration, réhabilitation d'habitat(s) naturel(s), • travaux de conservation et de maintien des populations d'espèces protégées, • mise en défens de secteurs sensibles, • lutte contre les espèces exotiques envahissantes. - rétablissement des continuités écologiques (<i>diurnes et nocturnes</i>), résorption de points noirs écologiques - résorption de points noirs paysagers, en priorisant la zone cœur du Parc national des Pyrénées.

Activités	Description	Evaluation 2022
<p>5-2.</p> <p><i>Contribution aux politiques régionales et nationales de développement durable et de protection des patrimoines</i></p>		<p>Les projets déposés en 2021 ont été réalisés en 2022.</p> <p>Par ailleurs, une opération de gestion a été menée sur les vallées de la Glère et d'Aygue Cluses visant à abattre les accrus d'épicéas, espèce non autochtone dans les Pyrénées, qui colonisent les milieux ouverts de ces deux vallées et se rapprochent petit à petit de la réserve naturelle nationale du Néouvielle. Cette action qui était identifiée dans le DOCOB du site Natura 2000 Ayry Piquette a pu être réalisée dans le cadre des financements du Plan de relance.</p>
<p>5-3.</p> <p><i>Contribution aux politiques européennes et internationales</i></p>	<p>► Le Parc national a été amené à revoir à la baisse l'implication qui fut la sienne à l'international, qui se trouvera uniquement centrée sur la période 2019 - 2023 sur les enjeux transfrontaliers de son territoire d'actions (<i>lien avec l'Espagne sur le renforcement des populations de bouquetins, montage de dossier sur fonds INTERREG sur des enjeux de connaissance et de gestion...</i>).</p> <p>Les liens de coopérations avec le Parc national d'Ordesa feront l'objet d'une contractualisation et d'une gouvernance de suivi appropriée.</p>	<p>► Depuis 2017, il a été décidé de centrer l'action dans le domaine international du parc sur le partenariat avec les autorités espagnoles dans le cadre du programme de réintroduction du bouquetin ainsi sur la mise en œuvre du plan de gestion du bien UNESCO Patrimoine mondial Mont-Perdu.</p> <p>En 2022, des échanges ponctuels ont eu lieu sur ces deux thématiques.</p> <p>La mise en œuvre du plan de gestion du bien transfrontalier Pyrénées Mont-Perdu s'est appuyée successivement sur deux programmes Programme Interreg V-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA) Pyrénées - Mont Perdu Patrimoine Mondial (PMPPM1 & 2). Les actions ont été réparties entre les différents partenaires français et espagnols.</p> <p>Le Parc national des Pyrénées s'est ainsi investi dans plusieurs axes de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la gestion du projet, - les activités de communication, - la compilation et la valorisation des connaissances sur les patrimoines du site Pyrénées-Mont-Perdu, - la création d'une offre touristique transfrontalière de découverte des patrimoines du site Pyrénées Mont-Perdu, - le partage de la valeur universelle exceptionnelle du Site patrimoine mondial.

Activités	Description	Evaluation 2022
<p>5-3.</p> <p><i>Contribution aux politiques européennes et internationales</i></p>	<p>Participation à la gestion du bien UNESCO Pyrénées Mont Perdu, cirques et canyons. Le site "Pyrénées Mont Perdu, cirques et canyons" a été inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Unesco en 1997 au double titre de patrimoine paysager et culturel. Le Parc national des Pyrénées jouera sur la période du présent contrat, un rôle prégnant, à la fois dans le dispositif transfrontalier de gouvernance, dans le plan de gestion du bien qui sera mis en œuvre sur la partie française des cirques de Gavarnie, Estaubé, Troumouse et Barroude et dans les rapportages qui seront réalisés auprès de l'UNESCO pour suivre l'intégrité du Bien classé (par exemple le suivi d'impacts du festival de théâtre de Gavarnie).</p>	<p>L'ensemble des actions portées par le Parc national ou auxquelles il devait prendre part ont été achevées en 2021. Le programme est à présent terminé. En 2022, une réflexion a démarré pour donner une suite à ce programme via la deuxième génération de POCTEFA.</p> <p>A noter que le suivi / atténuation de l'impact du festival de théâtre de Gavarnie fait l'objet, chaque année, d'une intervention des agents du Parc national en amont de l'évènement puis au cours de son déroulement.</p> <p>En 2022, le démontage des installations implantées à Gavarnie dans le cadre du festival s'est effectué dans de mauvaises conditions. Un signalement à l'autorité compétente (<i>Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Occitanie</i>) a été effectué.</p>
<p>5-4.</p> <p><i>Mise en oeuvre de la convention de rattachement à l'AFB</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Le Directeur et la Directrice adjointe pilotent avec l'Office français de la biodiversité des groupes de travail en inter parcs nationaux (<i>groupes de travail forêt-eau, systèmes d'information</i>) et participent ainsi aux enjeux du rattachement. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Madame la Directrice et monsieur le Directeur adjoint ont contribué, avec l'Office français pour la biodiversité, aux groupes de travail inter-parcs nationaux et plus particulièrement aux groupes de travail forêt-eau, systèmes d'information, scientifique, police et charte. <p>Monsieur le Secrétaire général a participé à plusieurs groupes de travail dans le domaine de la gestion comptable et budgétaire et de la gestion des ressources humaines.</p>

Activités	Description	Evaluation 2022
<p>5-4.</p> <p><i>Mise en oeuvre de la convention de rattachement à l'AFB</i></p>	<p>Parmi les actions et objectifs listés dans les annexes 1 et 2 de la convention de rattachement, le Parc national des Pyrénées sera particulièrement impliqué dans les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ déploiement des outils produits dans le cadre de la convergence des systèmes d'information (<i>Géonature II...</i>), ▪ déploiement des outils dédiés aux missions de police (<i>OSCEAN, PATBiodiv</i>), ▪ déploiement de la stratégie inter parc de veille sanitaire, ▪ mise en place d'un hébergement mutualisé des applications du Parc national des Pyrénées, ▪ rédaction de nouveaux règlements d'usage dans le cadre de la marque Esprit parc national (<i>refuges, savoir-faire intéressent en premier lieu le territoire du Parc national des Pyrénées</i>), ▪ mise en place d'un service facturier (<i>engagement du Parc national des Pyrénées en 2020</i>), ▪ gestion du marché groupé relatif à l'habillement des parcs nationaux (<i>mission qui ne pourra pas être poursuivie en cas de départ de l'actuel secrétaire général du Parc national des Pyrénées</i>), ▪ analyse de l'opportunité et de la faisabilité d'intégrer des réseaux sentinelles, 	<p>Parmi les actions et objectifs de la convention de rattachement, le Parc national des Pyrénées a plus particulièrement mis en œuvre les actions suivantes pour l'année 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - déploiement de la stratégie inter-parc de veille sanitaire, - renforcement du fonctionnement du service facturier notamment par le développement accru de la dématérialisation, - participation à l'ensemble des groupes de travail thématiques - de nombreux agents sont impliqués dans les productions des groupes de travail, - participation à des jurys de concours, - pilotage du groupe thématique inter-parcs « Forêt » (<i>Directeur/Directrice référent</i>) et forte implication dans le groupe de travail sur l'informatique et les réseaux ainsi que celui sur les services d'appui et d'administration (<i>Secrétaire général</i>) ou encore celui consacré à la police de l'environnement, - pilotage par le secrétariat général du groupement environnement habillement pour les Parcs nationaux, - l'absence de chargé de mission « charte » n'a pas permis de s'investir fortement dans le Groupe de travail « charte » en 2022.

Activités	Description	Evaluation 2022
<p>5-4.</p> <p><i>Mise en oeuvre de la convention de rattachement à l'AFB</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ participation aux groupes de travail thématiques : de nombreux agents sont impliqués dans les productions des groupes de travail ; toutefois la charge de travail et les résultats à atteindre mériteront d'être plus explicitement portés dans les feuilles de route des agents et dans les objectifs fixés dans les entretiens professionnels. 	
<p>5-5.</p> <p><i>Mise en oeuvre d'actions au service de l'Inter-Parcs (dans tous les domaines du COP)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ► Le Directeur et la Directrice adjointe participent aux collèges des directeurs mensuels du réseau des parcs nationaux. <p>En lien avec son expérience, le secrétaire général appuie au fil de l'eau ses homologues pour la mise en oeuvre de leurs missions. Il contribue à l'animation du groupe de travail des secrétaires généraux.</p> <p>Compte tenu de la situation géographique isolée du Parc national des Pyrénées, il n'est pas envisagé de mutualisation de missions au titre de l'inter parcs nationaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ► Madame la Directrice et Monsieur le Directeur adjoint participent aux collèges bimensuels des Directeurs du réseau des parcs nationaux. <p>Le secrétariat général est également fortement engagé dans l'animation des réseaux inter-parcs nationaux consacrés à l'administration générale et aux fonctions supports. Le Parc national des Pyrénées assume notamment la représentation des Parcs au sein du groupement d'achat consacré aux vêtements et équipements professionnels du ministère en charge de l'écologie. Il siège également au sein de commissions administratives paritaires.</p> <p>Le Parc national des Pyrénées participe à l'ensemble des démarches en vue de la mise en oeuvre de chantiers de mutualisation. Il a pris une large part dans les travaux de préparation de la convention de rattachement, notamment dans le domaine de l'administration générale, entre les Parcs nationaux et l'Office français de la biodiversité.</p>

Indicateurs

Indicateurs 5	Cible 2021	Résultats 2021	Cible 2022	Résultats 2022
5-1 : % d'actions mises en œuvre dans les conventions d'application de la charte	20 = stable / 2020	Indicateur incalculable	Indicateur incalculable	Indicateur incalculable
5-2 et 5-3 : Moyens dédiés par le Parc national des Pyrénées pour les contributions aux politiques régionales et nationales (<i>H/j dédiés annuels</i>) = ARB + concertation avec CR + CIMP + RN + gestion dommages prédateurs + UNESCO	Augmentation en lien avec la réintroduction de 2 ourses et l'arrivée du loup	Cimp : 100 j RNNN : 160 j RNNO : 70 j ARB : 10 Grands prédateurs : 200 + 40 j Unesco : 15 j	Maintien des objectifs de 2021	Cimp : 100 j RNNN : 135 j RNNO : 180 j ARB : 7 j Grands prédateurs : 200 + 60 j vacations Unesco : 5 j
5-5 : nombre de protocoles inter-parcs mis en œuvre	2= stable / 2020	7 jours (dont ORCHAMP)	stable / 2021	7 jours (dont ORCHAMP)

6 – Gérer l'établissement public

Activité	Actions, activités programmées dans le cadre du COP 2019-2023	Evaluation 2022
<p style="text-align: center;">6-1. Management général</p>	<p>► Le Parc national des Pyrénées a engagé des réorganisations touchant les diverses équipes et services de l'établissement.</p> <p>Le second schéma de réorganisation, validé par le conseil d'administration le 3 mars 2015, a été mis en œuvre sur la période 2015 - 2017. Toutefois, il était sous tendu par une hypothèse de baisse des effectifs, qui a été plus forte que prévue.</p> <p>Une forte inquiétude des agents concernant l'avenir de l'établissement et ses capacités à agir demain avec le territoire s'est exprimée dans les instances de dialogue social.</p> <p>Une évaluation de ce second schéma de réorganisation en a été réalisée courant 2018 afin de pouvoir dresser un bilan des mesures mises en place. Il en ressort la nécessité de conduire, sur la période du prochain contrat d'objectif et de performance, un projet établissement afin de mieux partager les valeurs qui rassemblent les agents du Parc national des Pyrénées et les priorités de l'établissement, en adaptant de manière réaliste l'activité à la capacité de faire des agents en place.</p>	<p>► Le projet d'établissement a été validé par le conseil d'administration le 26 novembre 2019. L'année 2020 a été la première année de mise en œuvre effective de ce projet dans un contexte complexifié par la pandémie Covid-19.</p> <p>2020 a été marquée par un management d'accompagnement à l'écoute des craintes des équipes, afin de favoriser une adaptation aux nouveaux postes, à l'adaptation des plans de charge, aux priorités validées en lien avec les baisses d'effectifs (<i>redimensionnement de certains protocoles de suivi...</i>).</p> <p>Un programme d'accompagnement au changement a été déployé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - poursuite de la cellule de veille et d'écoute des agents associant la médecine du travail, l'assistante sociale, le conseiller de prévention et la direction de l'établissement, - suivi personnalisé des agents dont la fiche de poste a été profondément modifiée, accompagnement des nouvelles fiches de poste par une réflexion sur les besoins en formation lors des entretiens professionnels, - élaboration et mise en place d'une démarche de coaching individuel pour accompagner les managers dans la mise en œuvre du projet d'établissement, et contribuer à leur évolution culturelle, pour s'adapter, porter, concrétiser les mutations. Trois managers (<i>deux chefs de service, un chef d'unité territoriale</i>) ont ainsi fait l'objet d'une contractualisation définissant des objectifs, - mise en place d'un plan d'actions visant à l'amélioration du travail en transversalité et du pilotage managérial : organisation des premiers séminaires des cadres, <ul style="list-style-type: none"> • mise en place d'une mission d'appui visant à la mutualisation administrative, • professionnalisation des agents sur la gestion budgétaire et comptable publique (<i>animation, mise en place d'outils partagés...</i>).

Activités	Description	Evaluation 2022
<p>6-1.</p> <p><i>Management général</i></p>	<p>Ce projet sera également l'occasion de travailler pour améliorer la transversalité interne (<i>optimisation du travail en mode projet, gestion des interfaces interservices, lien siège-secteurs...</i>), et renforcer le pilotage managérial des équipes (<i>séminaire ...</i>). Ce projet devrait aboutir à proposer une nouvelle organisation de l'établissement, qui devra pouvoir permettre de s'adapter aux baisses d'effectifs susceptibles de toucher le Parc national des Pyrénées sur la période 2019 – 2023, et aux priorités définies pour cette période.</p>	<p>Le programme d'accompagnement a été poursuivi et en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le coaching individuel de trois managers qui s'est achevé fin 2021, - la veille et l'écoute des agents associant la médecine du travail, l'assistante sociale, le conseiller de prévention et la direction de l'établissement, - le suivi personnalisé des agents dont la fiche de poste a été profondément modifiée. <p>En 2022, de nouvelles actions initialement prévues dans le projet d'établissement ont été mises en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des rencontres « <i>inter-secteurs</i> » ont été organisées en septembre dans les unités territoriales des Gaves et du Béarn, - plusieurs séminaires des encadrants ont été organisés. Ils ont permis de travailler sur la stratégie de communication, de préparer et tester une méthode participative pour effectuer le bilan du projet d'établissement programmé en 2023. <p>Un organigramme et un « <i>qui fait quoi</i> » ont été édités afin de faciliter la bonne compréhension des évolutions organisationnelles. Ces documents ont été diffusés en interne et ont été explicités en externe, notamment auprès des instances de gouvernance de l'établissement. Ils sont régulièrement mis à jour.</p> <p>Un nouvel intranet a été conçu et renseigné en 2022. Il sera mis en ligne au début du printemps 2023.</p>

Activités	Description	Evaluation 2022
<p style="text-align: center;">6-2. Gestion financière</p>	<p>► Le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (<i>dit « décret GBCP »</i>) a nécessité la mise en place d'un cadre budgétaire propre avec une comptabilité budgétaire fondée sur des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des emplois limitatifs, complétée par la comptabilité générale en droits et obligations constatés apportant la vision patrimoniale. La mise en œuvre de ce nouveau cadre budgétaire et comptable représente un changement de modèle de gestion pour le Parc national des Pyrénées ainsi que des évolutions de son organisation.</p> <p>La professionnalisation des agents et la nécessaire intégration de ces pratiques est une action prioritaire pour le présent contrat d'objectif et de performance sur la période 2019 - 2023.</p> <p>La mise en place d'outils représentatifs de la situation budgétaire globale de l'établissement, au fil de l'eau, apparaît également comme une nécessité à réaliser sous le logiciel AGE, afin de suivre et d'anticiper au plus près la situation financière de l'établissement.</p>	<p>► 2022 a également été fortement impactée par la mise en place des plans de relance « <i>France relance</i> » et « <i>Avenir montagnes</i> » qui ont constitué une réelle opportunité pour notre territoire et pour l'accompagnement et le maintien d'une activité économique locale. Ce dispositif a toutefois représenté une charge nouvelle de travail pour les équipes, le tout dans un délai contraint.</p> <p>100 % des autorisations d'engagement ont été engagées en 2022.</p> <p>L'exercice 2022 s'est soldé par les résultats comptables suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ 650 935,69 € de variation de trésorerie, ■ - 120 606,30 € de résultat patrimonial, ■ 549 071,88 € de capacité d'autofinancement, ■ - 938 618,67 € de variation de fonds de roulement. <p>On retiendra les ratios suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la variation du fonds de roulement et le fonds de roulement : La dégradation des soldes budgétaires des comptes financiers 2021 et 2022 amène à constater un niveau final du fonds de roulement négatif, - 10 345,29 € contre 928 273,38 € en 2021 et du niveau final du besoin en fonds de roulement - 263 796,36 € contre 23 886,62 € en 2021. - la trésorerie : Alors qu'en 2021, le niveau de la trésorerie permettait à l'établissement de fonctionner presque normalement. Au terme de l'année 2022, le niveau final de la trésorerie de 253 451,07 € met en position difficile l'établissement.

Activités	Description	Evaluation 2022
<p>6-2.</p> <p><i>Gestion financière</i></p>	<p>Parallèlement, la trésorerie, extrêmement tendue depuis plusieurs années, de l'établissement public sera un enjeu majeur, car elle contraint dans la capacité à conduire des opérations d'investissement ou à s'engager dans des programmes communautaires ou transfrontaliers à caractère pluriannuel. Un suivi particulier du budget de fonctionnement sera réalisé, en recherchant d'éventuelles économies, même si la marge de manœuvre apparaît plutôt ténue.</p> <p>Au-delà des enjeux d'équilibre financier, il s'agira également de tenir compte de la priorité pour l'établissement de trouver des ressources propres : la voie du mécénat continuera d'être mobilisée, le recours aux crédits européens également, dans une période de reprogrammation aux contours incertains.</p>	<p>Le compte financier 2022 du Parc national des Pyrénées se décline ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ 10 167 166,82 € d'autorisations d'engagement dont : <ul style="list-style-type: none"> • 5 047 881,62 € pour les dépenses de personnel, • 2 525 042,79 € pour les dépenses de fonctionnement, • 294 800,00 € pour les dépenses d'intervention, • 2 299 442,41 € pour les dépenses d'investissement, ■ 9 834 427,49 € crédits de paiement dont : <ul style="list-style-type: none"> • 5 046 714,02 € pour les dépenses de personnel, • 2 417 904,97 € pour les dépenses de fonctionnement, • 239 777,71 € pour les dépenses d'intervention, • 2 130 030,79 € pour les dépenses d'investissement, ■ 9 059 494,45 € de recettes encaissées, ■ - 774 933,04 € de solde budgétaire déficitaire. <p>La fin de gestion de l'exercice budgétaire 2022 a été marquée par un solde budgétaire négatif – 774 933,04 €, une contraction du fonds de roulement qui s'établit désormais à – 10 345,29 € et une trésorerie au 31 décembre 2022 : 253 451,07 €. Ces résultats sont à nuancer au regard de la capacité d'autofinancement qui progresse légèrement par rapport à 2021 pour atteindre 549 071,88 € contre 537 572,91 €. Les fonds de roulement et la trésorerie vont s'améliorer, en 2023, grâce à la perception des recettes de 2022 et qui n'ont pas pu être appelées.</p> <p>Par ailleurs, l'effort financier consenti par l'établissement pour rénover son patrimoine bâti se traduit par l'augmentation des immobilisations à 14 603 030,92 € contre 12 936 284,32 € en 2021 ainsi que la progression de ses fonds propres qui s'établissent à 14 321 811,40 € contre 13 702 417,70 € en 2021.</p>

Activités	Description	Evaluation 2022
<p>6-2.</p> <p>Gestion financière</p>		<p>La dégradation de la situation en fin d'année est due à plusieurs facteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un calendrier irrégulier des paiements ne permettant pas de solliciter dans les temps les recettes au vue des dépenses payées, - une accélération des paiements réalisés, par l'agence comptable, en décembre 2022 conduisant à une ponction sur la trésorerie et un niveau de trésorerie insuffisant en début d'année 2023, - un défaut notoire de visibilité sur les échéances de paiement et sur les soldes de trésorerie, - enfin cent dix-sept services faits s'élevant à 217 052,91 € sont restés en attente de paiement, dont 131 603,78 € au titre du plan de relance et du plan Avenir montagnes. <p>Au terme de la gestion 2022, la situation budgétaire est fragilisée car les recettes n'ont pas pu être appelées à concurrence des dépenses. Si 2020 et 2021 avaient permis de reconstituer le fonds de roulement de l'établissement et une trésorerie suffisante, 2022 puise dans les réserves. Le niveau final du fonds de roulement de l'établissement s'établit à – 10 345,29 € alors qu'il avoisinait les 1 000 000,00 € à la fin de l'exercice 2021.</p> <p>Il s'agit d'un décalage dans le temps de l'encaissement des recettes fléchées liées au financement d'Avenir montagnes et à la justification de subventions attendues auprès du Ministère.</p>

Activités	Description	Evaluation 2022
<p style="text-align: center;">6-3. Fonctionnement général de l'établissement</p>	<p>En termes de gouvernance, certains renouvellements partiels ou globaux des instances sont à engager :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ concernant le conseil d'administration, plusieurs renouvellements sont à prendre en compte : <ul style="list-style-type: none"> ▪ un renouvellement partiel début 2019 pour intégrer les fusions de communes, la mise en place des nouveaux établissements publics de coopération intercommunale et des démissions ou renoncements de personnalités qualifiées, ▪ un renouvellement partiel comme suite aux élections municipales de 2020, ▪ un renouvellement global fin 2021 (à anticiper dès le premier semestre 2021) : conformément à l'article R331-26 du code de l'environnement, les membres du conseil d'administration ont été nommés pour six ans par la ministre en charge de l'environnement par arrêté ministériel du 9 novembre 2015. <p>Les nouveaux membres seront formés au fonctionnement d'un établissement public local et à ses enjeux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Le conseil d'administration du Parc national des Pyrénées a tenu sa première séance, sur la foi de sa nouvelle composition actée par un arrêté préfectoral du 20 janvier 2022, le mardi 8 février 2022. <p>La composition du nouveau conseil d'administration prend en compte l'article 52 de la loi 2012-347 du 12 mars 2012 sur la proportion de personnalités qualifiées de chaque sexe dans les conseils d'administration des établissements publics. La composition du conseil a été adaptée à la modification de la carte administrative : regroupement de certains services de l'Etat, intégration de l'office français de la biodiversité, fusion des communes et des régions. Il intègre également les nominations intervenues à l'issue des élections départementales et régionales de 2021. Les évolutions des missions du Parc national des Pyrénées sont également intégrées dans la nouvelle composition : caractère transfrontalier de l'établissement public, importance des sports de nature, marque « <i>Esprit Parc national</i> », représentant des habitants, etc.</p> <p>Le nouveau conseil d'administration comporte seize nouveaux membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un pour le collège des représentants de l'Etat, - dix pour le collège des collectivités territoriales, - trois au titre des personnalités à compétence locale, - deux au titre des personnalités à compétence nationale. <p>Pour le collège des personnalités locales et nationales, la parité femme / homme passe de 29 % à 35 % pour cette nouvelle mandature.</p> <p>Monsieur Laurent GRANDSIMON, maire de Luz Saint-Sauveur, a été élu Président du conseil d'administration le mardi 8 février 2022. Il a été remplacé le 16 décembre 2022 par Monsieur Louis ARMARY, conseiller départemental des Hautes-Pyrénées, comme suite à sa démission pour raisons personnelles.</p> <p>Madame Geneviève BERGE, conseillère départementale des Pyrénées-Atlantiques, en est la première vice-présidente, et Monsieur Andde SAINTE MARIE, conseiller régional Nouvelle Aquitaine, le deuxième vice-président.</p>

Activités	Description	Evaluation 2022
<p>6-3.</p> <p><i>Fonctionnement général de l'établissement</i></p>	<p>► Concernant le conseil scientifique, ses membres ont été nommés pour six ans par arrêté préfectoral du 9 mai 2016. Le renouvellement de cette instance sera donc à conduire en 2022.</p> <p>Le fonctionnement de l'établissement veillera également à intégrer les grands principes d'écoresponsabilité dans sa gestion.</p>	<p>► Le conseil scientifique a été renouvelé par arrêté préfectoral du 15 avril 2022. Vingt-six membres dont huit nouveaux ont reconduit l'ancien bureau. En 2022, trois séances plénières et deux réunions du bureau se sont tenues. Le conseil scientifique a organisé une journée thématique sur les ongulés et une journée dans la réserve naturelle régionale d'Aulon. Le conseil scientifique a rendu un avis sur chaque demande d'autorisation de travaux et d'activité nouvelle en zone cœur du Parc national (<i>dix-neuf avis rendus en 2022</i>).</p> <p>Certains membres ont contribué à l'expertise sur le terrain de plusieurs dossiers complexes ou apporté leur appui sur des dossiers thématiques. Par ailleurs, les membres du conseil scientifique ont participé à plusieurs actions du Parc national dont l'organisation des cent ans du laboratoire d'Orédon, les travaux de réhabilitation écologique en faveur du grand Tétrás en vallée d'Aspe, la production de synthèses d'études scientifiques pour le site Internet de l'établissement.</p>
<p>6-4.</p> <p><i>Gestion des ressources humaines</i></p>	<p>► La gestion des ressources humaines sera intégrée au projet d'établissement. Les instances de dialogue social seront régulièrement réunies.</p> <p>Un suivi d'indicateurs des risques psycho-sociaux sera mis en place, conformément au document unique qui est régulièrement actualisé.</p> <p>L'établissement participera aux actions de rationalisation du traitement de la paye comme suite à l'audit mené par l'Office français de la biodiversité (<i>action concourant également au rattachement</i>).</p> <p>Concernant la formation, l'établissement prendra les contacts nécessaires pour que ses agents puissent bénéficier des offres de formations interministérielle et des collectivités.</p>	<p>► Le comité technique s'est réuni quatre fois en 2022.</p> <p>Lors de ces réunions ont été abordés les sujets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - budget initial 2022, - convention de rattachement avec l'Office français de la biodiversité 2022-2026, - complémentaire santé obligatoire, - régime indemnitaire 2021, - arrêté portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des personnels relevant du ministre chargé de l'environnement affectés à l'Office français de la biodiversité et des parcs nationaux, - télétravail – bilan 2021, - arrêté portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des personnels relevant du ministre chargé de l'environnement affectés dans les parcs nationaux (<i>hors ATE et ATE</i>), - liste des espèces de faune et opérations de police pouvant donner lieu à indemnité de nuit, - protocole d'accord portant plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au Parc national des Pyrénées, - organisation des élections professionnelles, - lignes directrices de gestion mobilité applicables aux établissements publics des parcs nationaux et au Parc national des Pyrénées pour la période 2020 – 2025,

Activités	Description	Evaluation 2022
<p>6-4.</p> <p><i>Gestion des ressources humaines</i></p>	<p>Un effort sera conduit afin de gérer localement, en relation avec les offres de formation inter ministérielles, la formation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - lignes directrices de gestion mobilité applicables aux établissements publics des parcs nationaux et au Parc national des Pyrénées pour la période 2020 – 2025, - révision du galonnage des inspecteurs de l'environnement dans les Parcs nationaux, - bilan de la requalification des corps du ministère de l'environnement, - état des effectifs 2022, - bilan de la réorganisation, présentation de la méthode, - orientations budgétaires 2023. <p>Chaque réunion a donné lieu à un compte rendu, mis à la disposition sur l'intranet du Parc national des Pyrénées.</p> <p>Le comité hygiène, sécurité et des conditions de travail (CHSCT) s'est réuni quatre fois en 2022.</p> <p>Lors de ces réunions ont été abordés les sujets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - enquête sur les risques psycho-sociaux, - gestion des équipements individuels de protection, - bilan des accidents de service : arbre des causes et éventuels recours à un dispositif d'assurance, - formation bûcheronnage, - enquête « <i>vie au travail</i> » : présentation des attendus de la réunion du 10 mars par le secrétaire du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, - accidents de service : arbre des causes des accidents de 2021 du secteur de Cauterets et d'Aspe présenté par le secrétaire du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail et le conseiller de prévention, - réforme des comités médicaux dans la fonction publique Etat, - réseau radio du Parc national des Pyrénées : gestion des alertes et état des lieux, - conseiller de prévention : appel à candidature, - installation du conseiller de prévention, - plan de sobriété, - commission technique, - registres Hygiène et Sécurité, - équipement en matériel technique des agents, - bilan de la visite des unités de travail par le conseiller de prévention et du réseau des assistants de prévention.

Activités	Description	Evaluation 2022
<p>6-4.</p> <p>Gestion des ressources humaines</p>		<p>Chaque réunion a donné lieu à un compte rendu, mis à la disposition sur l'intranet du Parc national des Pyrénées.</p> <p>Les élections des représentants du personnel ont été organisées au Parc national des Pyrénées, comme dans toutes les fonctions publiques, le jeudi 8 décembre 2022. Elles ont été gérées par voie électronique. La participation fut de 62,16 % (91,00 % en 2018). Le nombre de sièges à répartir (titulaires et suppléants) était de six. La liste SNE – FSU a obtenu six sièges de titulaires et six sièges de suppléants (totalité des sièges à pourvoir comme en 2018).</p> <p>Au titre de la formation, l'année 2022, laisse apparaître un bilan satisfaisant.</p> <p>En 2022, le nombre de jours de stages suivis par les agents du Parc national des Pyrénées auprès de l'Office Français de la Biodiversité s'élève à deux cent soixante jours dont une grande majorité au titre des formations à la police de l'environnement. En 2022 le nombre de jours de formations locales a repris sa progression après les années marquées par la pandémie.</p> <p>Le nombre de jours de stage hors Office Français de la Biodiversité s'élève, en 2022, à trois cents jours, en augmentation par rapport à 2021.</p> <p>Ce bilan est très satisfaisant et le Parc national des Pyrénées a repris sa dynamique en termes de formation continue.</p> <p>Il est rappelé que la moyenne de cinq jours par agent et par an est celle retenue dans le contrat d'objectifs 2019 – 2023 au titre des indicateurs de formation continue. Nous sommes à 5,10 jours en moyenne en 2022.</p>

Activités	Description	Evaluation 2022
<p style="text-align: center;"><i>6-5.</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Politique immobilière - SPSI</i></p>	<p>► La question immobilière – avec une réduction des sites et des immeubles gérés – est cruciale pour le devenir budgétaire de l'établissement. Une mise en vente, progressive et raisonnée, des biens immobiliers vacants sera engagée conformément au schéma pluriannuel de gestion immobilière validé par le conseil d'administration du 7 juillet 2015 (<i>délibération CA n°24 – 2015</i>). La rationalisation des implantations immobilières sera poursuivie.</p> <p>Dans le pas de temps du présent contrat, un nouveau schéma pluriannuel de gestion immobilier sera préparé et engagé.</p>	<p>► Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière a été adopté par le conseil d'administration du 7 juillet 2015. Il reposait sur un agenda d'actions à engager. Il a été strictement respecté.</p> <p>Un nouveau schéma pluriannuel de stratégie immobilière devait être préparé en 2021 et 2022. Ce ne fut pas le cas, en raison du plan de charge du secrétariat général.</p>

Indicateurs

Indicateurs 6	Cible 2021	Résultats 2021	Cible 2022	Résultats 2022
6-1 : évolution du nombre des achats groupés <i>indicateurs: élaboration d'une cartographie des achats + définition d'une stratégie des achats</i>	Néant	5 marchés (pas de nouveau marché groupé en 2021)	Non renseigné	Non renseigné
6-2 a : évolution de la proportion des cofinancements publics ou privés par rapport aux ressources propres sur les projets structurants portés par l'EPPN				
6-2 b : : montant des RAP / trésorerie globale <i>Cible proposée : tendance de progression des restes à payer sur opérations pluriannuelles (dont fléchées) uniquement sur la période</i> <i>L'idée est de mesurer la soutenabilité des opérations pluriannuelles (hors celles avec des dépenses de fonctionnement uniquement) et leur impact sur la trésorerie</i> <i>Cible proposée: évolution des restes à payer sur trésorerie concernant les opérations pluriannuelles : fourchette entre 40% et 70% (cible à atteindre)</i>	60 %	52 %	50 %	70 %
6-3 : proportion des charges fixes permanentes dans le budget fonctionnement du parc (→ part restante pour l'action sur le terrain des parcs) Cf annexe 4 avec liste des charges fixes <i>cible proposée : évolution de cette proportion doit être inférieure à 2% par an</i>	15 %	13 %	15 %	14 %
6-4 : nombre moyen de jours de formation continue par agent et par an	5	4	5	5,10

C. Conclusions sur le bilan 2022 de l'application du contrat d'objectif et de performance

L'année 2022 a été marquée par d'importants investissements du Parc national des Pyrénées sur les maisons du parc, les refuges et les sentiers de randonnée :

- sur les sentiers et passerelles en cœur de Parc national (grâce aux financements du plan Avenir montagnes), il s'est agi de restaurer trois sentiers supplémentaires menant à des lieux emblématiques du Parc national des Pyrénées. La livraison de l'ensemble est intervenue en août 2022,
- au titre du plan de relance, il a été réalisé l'achèvement de l'opération de suppression des points noirs paysagers et la conduite des pré-études de la maison de Gavarnie jusqu'à leur terme, à savoir le concours d'architecte,
- toujours sur le plan de relance mais au titre des investissements, les principales actions menées ont été : l'achèvement des opérations de rénovation des refuges d'Ayous et des Espuguettes, la conduite d'opérations d'envergure, comme la rénovation du refuge d'Arlet, la réfection de la muséographie de la maison du Val d'Azun et le quasi-achèvement en 2022 du programme des toilettes sèches débuté en 2021.

Côté communication, 2022 a été marquée par la finalisation de la stratégie de communication et par le lancement de sa mise en œuvre. La communication externe et la diffusion des connaissances ont progressé avec le développement du site Internet de l'Observatoire du territoire qui sera mis en ligne en 2023. En interne, l'élaboration du site intranet devrait faciliter la connaissance des actions portées ou intéressantes l'établissement public et faciliter les échanges au sein de la communauté de travail. Le relai des actions du parc sur les réseaux sociaux a été renforcé (*LinkedIn, Facebook*). Enfin, plusieurs événements phares ont été organisés et ont rayonné sur le territoire : le séminaire sur les cent ans du laboratoire d'Orédon, l'opération Cartes blanches...

En matière de surveillance, un travail de fond d'harmonisation des outils et des pratiques de police de l'environnement ainsi que de remise à niveau (formation en police judiciaire) de certains agents a été réalisé. Il a permis de remobiliser les équipes autour de ces missions.

En termes de programmation, l'établissement public a contribué activement aux politiques nationales et européennes : dépôt de trois programmes agri-environnementaux et climatiques, pilotage de la contribution du réseau inter-Parcs nationaux au programme LIFE stratégie nature porté par l'Office français de la biodiversité (sur le sujet de la pollution lumineuse), mobilisation des services pour couvrir les besoins en constats/suivis grands prédateurs (*dont le nombre a presque triplé par rapport à l'année précédente*), contribution à plusieurs plans nationaux d'action...

Au niveau des missions d'amélioration de la connaissance, après la mise en place du premier transect pyrénéen en vallée de Cauterets en 2021 (*dans le cadre du dispositif ORCHAMP*), un second transect a été mis en place en vallée d'Aspe en 2022. L'ensemble des protocoles socle (*flore, forêt, sol, faune du sol, température*) a été mis en œuvre. Par ailleurs, autour du changement climatique, un nouveau suivi a été développé : celui du Lézard de Bonnal. Il a nécessité la formation des agents du Parc national et de nombreux partenaires.

2022 a été également marqué par le renouvellement des instances de gouvernance : bureau du Parc national, postes de vice-présidents, conseil scientifique et commission d'indemnisation des dégâts d'ours et de loup. Le nouveau conseil d'administration du Parc national des Pyrénées a été installé le 8 février 2022.

Monsieur Laurent GRANDSIMON, Président élu initialement, a renoncé à ses fonctions en novembre 2022, pour des raisons personnelles, et Monsieur Louis ARMARY a été élu président le 16 décembre 2022.

■ **Tableau synthétique de suivi de la répartition des effectifs par domaine d'activité du contrat d'objectif et de performance**

Domaines d'activité (DA)	ETPT affectés au DA	% des effectifs affectés au DA
1- connaître et diffuser des connaissances sur le patrimoine	12,5	17,10 %
2A- protéger et restaurer un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel -	11,20	15,30 %
2B- protéger et restaurer un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel -	16,00	21,90 %
3- accompagner les acteurs du territoire dans une logique de développement durable	1,90	2,60 %
4- faire connaître le patrimoine et accueillir les visiteurs	15,00	20,54 %
5- contribuer aux politiques de développement durable et biodiversité	3,30	4,52 %
6- gérer l'établissement public	13,10	19,94 %
TOTAL	73	-



Parc national des Pyrénées

Villa Fould - 2 rue du IV septembre
BP 736 - 65007 Tarbes cedex
Tél. 05.62.54.16.40

Courriel : contact@pyrenees-parcnational.fr
Site internet : <http://www.pyrenees-parcnational.fr> 